



Rhône-Alpes, Savoie
La Bâthie
Arbine
rue du moulin

Forges d'Arbine puis martinet Picetti puis Gumeri actuellement logement

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73003891

Date de l'enquête initiale : 2015

Date(s) de rédaction : 2016

Cadre de l'étude : enquête thématique départementale Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie

Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : forge, martinet

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Réseau hydrographique : Ruisseau d'Arbine ; bassin-versant Isère moyenne

Références cadastrales : 2014, D, 45 (bâtiment), 59 (canal)

Historique

La date de construction des forges d'Arbine n'est pas connue. Elles ne sont pas visibles sur la mappe sarde de 1732. Toutefois, un plan de 1750 fait apparaître un martinet en acensement implanté à leur emplacement. Le martinet est mentionné dans un état des moulins, scieries et autres artifices de 1775 comme appartenant à Claude Mercier (FR.AD073, C1110). Certains documents d'archives évoquent la forge du haut et la forge du bas et précisent que les forges d'Arbine fabriquaient des pelles, des pioches, des chaînes, des gonds, des fourches, des tridents, etc. Elles fournissaient également du métal aux Salines de Conflans (FR.AD073, 4B654 et FR.AD073, 4B651).

Les forges d'Arbine sont probablement achetées par Louis Tellier (feu Joseph) vers 1775 mais certaines archives avancent que c'est lui qui les a fondées (FR.AD073, 4B652).

Le 17 juillet 1783, le martinet d'Arbine est acensé pour 6 ans à Jean Pierre Bérard Bley (feu Pierre, de Moutiers) et Esprit Vincent Tardieu (feu Vincent). Il est alors équipé d'une roue animant deux marteaux et d'une trompe dauphinoise. Un inventaire du matériel est joint au bail de convention. Une grange, une écurie et un jardin sont également compris dans l'acensement (FR.AD073, 4B652). Le charbon nécessaire au fonctionnement du site provient des forêts communales de Rognaix et de Cevins avec qui Louis Tellier passe régulièrement des conventions pour des coupes de bois.

En 1788, Louis Tellier propose de vendre les forges d'Arbine à la Compagnie de Bonvillard pour le prix de 20000 livres (FR.AD073, 4B651). Créée en 1786, la Compagnie de Bonvillard gère plusieurs établissements métallurgiques de Savoie : Épièrre, La Praz, Sainte-Hélène-sur-Isère (IA73003493) et le Bourget-en-Huile (IA73003465). Finalement, les forges d'Arbine ne sont pas vendues mais acensées à la Compagnie de Bonvillard le 7 août 1788 en même temps qu'une scierie située dans la forêt de Rognaix (IA73003936). Malgré ce contrat d'acensement, les forges restent exploitées de manière concrète par Jean Pierre Bérard Bley et Esprit Vincent Tardieu.

Le 30 août 1788, Jean Novel (fils de Jean), originaire d'Arvillard, est embauché aux forges d'Arbine en tant que maître palai. Le 28 avril 1789, les forges sont à nouveau acensées à la Compagnie de Bonvillard pour une période de 9 ans. Au terme de ce contrat, Louis Tellier s'engage à vendre les forges à la Compagnie (FR.AD073, 4B651).

Les forges d'Arbine sont visibles sur un plan de 1790 sous le nom "les Fabriques" (FR.AD073, 2B14329). A cette date, elle sont toujours affermées à Jean Pierre Bérard Bley et Esprit Vincent Tardieu.

En 1790, Louis Tellier s'engage à construire une nouvelle martinette en dessous de l'ancien martinet (FR.AD073, 4B651). En juillet 1790, elle est presque achevée (FR.AD073, 4B520). En 1791, la Compagnie qui achète le bois dans les forêts de Rognaix songe à le faire descendre par des couloirs enneigés afin de réduire les coûts de transport (FR.AD073, 4B511). Le 12 avril 1793, les forges d'Arbine ainsi que la carrière d'ardoises de la Bâthie, sont à nouveau acensées à la Compagnie de Bonvillard (FR.AD073, 4B651). D'après un rapport du 13 Germinal de l'An IV (2 avril 1796), le site d'Arbine est équipé de deux forges et d'un martinet. Il emploie deux chefs : un pour l'inspection des fabrications et l'autre pour la régie de l'usine. A cette époque, neuf ouvriers sont employés aux forges et quatre au martinet. Quinze charbonniers sont également embauchés annuellement (FR.AD073, L585). Le métal utilisé provient des fonderies de Sainte-Hélène (IA73003493).

Dans un rapport du 8 juin 1794, la Compagnie évoque la possibilité de cesser d'acenser les forges d'Arbine en raison de leur manque de rentabilité et des lourdes pertes qu'elles occasionnent (FR.AD073, 4B511).

Le 10 juillet 1796 (22 messidor de l'An IV), la Compagnie confie l'exploitation des forges à Alexis Charvet (FR.AD073, 4B651). Celui-ci très dévoué dans son travail échange de nombreux courriers avec la Compagnie. Il évoque notamment des travaux de rénovation : "refaire dans peu les chénaux qui tombent en ruine et ou, plutôt remplacer la grosse pièce de bois qui est près de la roue du marteau, et contre laquelle aboutit le drôme. [...] Enfin j'attends tout et de la justice et de la loyauté de la Compagnie qui serait fâchée que le feu des forges consuma le peu que j'ai retiré et sauvé du naufrage occasionné par les tempêtes de la Révolution" (9 Messidor An IV, FR.AD073, 4B651). Dans une lettre du 21 janvier 1797, Alexis Charvet explique que la roue du martinet tombe en morceaux. Dans une autre lettre, il évoque la difficulté de faire fonctionner les forges car les ouvriers ont été envoyés aux armées (FR.AD073, 4B651). Le 18 janvier 1798 (29 nivôse An VI), Alexis Charvet meurt d'une maladie (FR.AD073, 4B651). Quelques jours plus tard, des pillages sont commis dans les magasins des forges (FR.AD073, 4B651).

Par un acte sous seing privé du 11 février 1798 (23 pluviôse de l'An VI), la Compagnie de Bonvillard se désiste au profit de Louis Tellier du temps d'exploitation qui lui reste à faire jusqu'à la fin du bail (FR.AD073, 1FS712). La Compagnie continue toutefois à lui fournir du métal provenant des la fonderie de Sainte-Hélène (FR.AD073, 4B656). En 1799, les forges d'Arbine appartiennent toujours à Louis Tellier. A cette date, elles ne sont plus en activité faute de minerai, de charbon et d'ouvriers. Par ailleurs, elles ne sont pas en bon état (FR.AD073, L584). Dans une lettre du 4 février 1800 (15 pluviôse de l'An VIII), Louis Tellier expose que ses forgerons sont partis travailler aux forges de Bellevaux (IA73002794). Le 4 décembre 1802 (13 frimaire de l'An XI), Louis Tellier demande au gouvernement français l'autorisation de construire un haut-fourneau pour remplacer deux de ses forges. L'autorisation lui est accordée à titre d'essai mais Louis Tellier construit un haut-fourneau permanent. Il utilise du minerai provenant de Saint-Georges-d'Hurtières. Ce haut-fourneau clandestin suscite des plaintes des directeurs des Salines de Moutiers et de la fonderie de Conflans qui demandent sa destruction (FR.AD073, 1FS712). Il est mentionné dans un courrier du ministre de l'Intérieur au préfet du Mont Blanc rédigé le 17 Brumaire de l'An 14 (8 novembre 1805) et concernant les établissements établis sans autorisation (FR.AD073, L581). Louis Tellier meurt en 1810. En 1818, le site d'Arbine est exploité par son fils, Étienne Tellier et par Thomas Bochet et Claude Antoine Tartarat-Comtet, ses gendres (FR.AD073, 1FS712). Le 19 septembre, ils reçoivent une ordonnance pour détruire le haut-fourneau qui est toujours en activité.

En 1855, le martinet appartient à Marius Comtet (fils de Claude) qui demande l'autorisation d'accoler un moulin au bâtiment (IA73003893).

Le martinet d'Arbine est toujours visible sur le premier cadastre français de 1873 (section D, feuille 1, parcelle 510). A cette date, il appartient au taillandier Jacques Picetti (ou Pizzetti) qui fabrique des outils et des cerclages de roue. En 1896, le propriétaire du site, Pierre Picetti, s'oppose au projet de construction de deux usines en amont de son martinet (IA73003892 et IA73003895).

D'après le cadastre de 1937, le bâtiment a été agrandi au nord. A cette date, il appartient à René Jacques et Pierre Joseph Picetti. En 1954, l'atelier est repris par M.Gumeri (l'orthographe a évolué en Gumery), maréchal ferrant. Actuellement, le bâtiment de l'ancien martinet est en cours de rénovation pour devenir un logement.

Période(s) principale(s) : 2e quart 18e siècle ()

Dates : 1750 (daté par source)

Description

L'ancien martinet se trouve sur la dérivation du ruisseau d'Arbine. Actuellement le bâtiment est en cours de remaniement pour devenir un logement. Il est de plan en L sur deux niveaux : un rez-de-chaussée et un étage de comble. Il est construit en pierre. Le toit est en tuile avec une demi-croupe sur le pignon est.

Un des marteaux des forges d'Arbine se trouve actuellement sur le parvis du musée de Conflans, l'autre aurait été donné au musée national des Arts et Traditions populaire à Paris.

Un ancien moulin est accolé au bâtiment du martinet (IA73003893).

Éléments descriptifs

Matériau(x) de couverture : tuile

Plan : plan régulier en L

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, étage de comble
Type(s) de couverture : demi-croupe
Énergies : énergie hydraulique : produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Statut, intérêt et protection

Les forges se trouvaient dans le centre d'Arbine, le long d'une dérivation qui alimentait successivement de nombreux artifices hydrauliques. Les forges d'Arbine font partie des sites importants de la métallurgie en Savoie.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **FR.AD073, C555, 1647-1790.**
FR.AD073, C555, Fonds de l'Intendance générale de Savoie. Mines, usines, carrières, etc., 1647-1790.
AD Savoie : C555
- **FR.AD073, 4B506, 1646-1805.**
FR.AD073, 4B506, Archives saisies ou recueillies par le Sénat de Savoie, Économie : industrie, Compagnie de Bonvillard, Minières de Peisey et Salines d'Arbonne, Archives saisies ou recueillies par le Sénat, Compagnie de Bonvillard, Administration générale. Concessions de mines, mémoires, rapports, propositions et pièces diverses, 1646-1805.
AD Savoie : 4B506
- **FR.AD073, 4B508, 1776-1802.**
FR.AD073, 4B508, Compagnie de Bonvillard, Administration générale. Concessions de privilèges d'exploitation, visites de mines, états, instructions et pièces diverses, mémoires sur les mines et forges de la Savoie, du département du Mont-Blanc, de la Maurienne, 1776-1802.
AD Savoie : 4B508
- **FR.AD073, 4B520, 1766-1801.**
FR.AD073, 4B520, Compagnie de Bonvillard, Administration générale. Conventions, mémoires, prospectus, procès-verbaux de visites de filons, etc., 1766-1801.
AD Savoie : 4B520
- **FR.AD073, C1110, 1775-1783.**
FR.AD073, C1110, Sous-fonds de l'Intendance provinciale de Tarentaise. Usines, mines et carrières. 1775-1791, États des moulins, scieries et autres artifices construits sur des cours d'eau, dans les terres de juridiction immédiate. Procédures instruites contre des usiniers qui avaient établi des artifices sans l'autorisation requise, 1775-1783.
AD Savoie : C1110
- **FR.AD073, 4B510, 1782-1807.**
FR.AD073, 4B510, Archives saisies ou recueillies par le Sénat de Savoie, Économie : industrie, Compagnie de Bonvillard, Minières de Peisey et Salines d'Arbonne. Archives saisies ou recueillies par le Sénat, Compagnie de Bonvillard, Administration générale, Contrats et actes divers, 1782-1807.
AD Savoie : 4B510
- **FR.AD073, 4B651, 1782-1801.**

FR.AD073, 4B651, Compagnie de Bonvillard, Forges d'Arbine. Contrats d'exploitations ; lettres ; états ; comptes ; instructions ; règlement pour les ouvriers ; lettres de voiture ; mémoires et fournisseurs ; quittances ; pièces relatives aux ardoisières de Tarentaise, 1782-1801.
AD Savoie : 4B651

- **FR.AD073, 4B652, 1783-1796.**

FR.AD073, 4B652, Archives saisies ou recueillies par le Sénat de Savoie. Économie : industrie (213 articles, XVIIe s. -début XIXe s.), Compagnie de Bonvillard, Forges d'Arbine. Registre. Conventions et marchés concernant le martinet du Sieur Tellier et la carrière d'ardoises. (1783 - An IV), 1783-1796.
AD Savoie : 4B652

- **FR.AD073, 4B511, 1783-1804.**

FR.AD073, 4B511, Archives saisies ou recueillies par le Sénat de Savoie, Économie : industrie , Compagnie de Bonvillard, Minières de Peisey et Salines d'Arbonne. Archives saisies recueillies par le Sénat, Compagnie de Bonvillard, Administration générale. Mémoires, instructions, appels de fonds, comptes et pièces diverses concernant les fabriques de la Compagnie et ses fourneaux d'Argentine, de Saint-Hugon, La Rochette, Tamié, Bellevaux et Aillon ; réquisitions militaires ; pétitions à l'Administration, 1783-1804.
AD Savoie : 4B511

- **FR.AD073, 4B513, 1788-1793.**

FR.AD073, 4B513, Compagnie de Bonvillard, Administration générale. Mémoires, états, visites de forges, 1788-1793.
AD Savoie : 4B513

- **FR.AD073, 2B14329, 1788.**

FR.AD073, 2B14329, Procédures criminelles et civiles, appels et directes, Judicature mage de Tarentaise, 07/07/1788.
AD Savoie : 2B14329

- **FR.AD073, 4B654, 1790-1796.**

FR.AD073, 4B654, Archives saisies ou recueillies par le Sénat de Savoie. Économie : industrie (213 articles, XVIIe s. -début XIXe s.), Compagnie de Bonvillard, Forges d'Arbine. Journal des forges (1790 - 1796 avec lacunes), 1790-1796.
AD Savoie : 4B654

- **FR.AD073, L584, 1792-1815.**

FR.AD073, L584, Fonds des administrations lors de la Révolution et l'Empire, Industrie, Métallurgie, usines, forges et martinets divers, 1792-1815.
AD Savoie : L584

- **FR.AD073, L581, an IV-1807**

FR.AD073, L581, Fonds des administrations lors de la Révolution et l'Empire, Industrie, Instructions, correspondance générale, affaires diverses, an IV-1807.
AD Savoie : L581

- **FR.AD073, 4B656, 1797-1807.**

FR.AD073, 4B656, Archives saisies ou recueillies par le Sénat de Savoie. Économie : industrie (213 articles, XVIIe s. -début XIXe s.), Compagnie de Bonvillard, Forges d'Arbine, Comptes du Sieur Louis Tellier, maître de forges d'Arbine, avec la Compagnie, et pièces relatives à ces comptes. (An VI - 1807), 1797-1807.
AD Savoie : 4B656

- **FR.AD073, 1FS712, 1815-1860.**

FR.AD073, 1FS712, Fonds de l'intendance générale de Chambéry, Industrie et commerce, Métallurgie, usines et affaires diverses, 1815-1860.

AD Savoie : 1FS712

- **FR.AD073, L585, 1792-1815.**

FR.AD073, L585, Fonds des administration lors de la Révolution et l'Empire, Industrie, Métallurgie, usines, forges et martinets divers, 1792-1815.

AD Savoie : L585

- **FR.AD073, 1FS3648, 1827-1858.**

FR.AD073, 1FS3648, Fonds de l'intendance générale de Chambéry. Versements complémentaires. Dérivations, scieries, moulins et police de l'eau sur les rivières de l'Arc, de l'Isère et de l'Arly et sur les ruisseaux et torrents du Chéran, de l'Hyères, du Muneray, de Chaize, des Moulins à Grignon, du Nant-Varin, d'Aigue-Noire, de Marthod, d'Argentine, d'Arbin, d'Arbine, de Fréterive et de Montagnole avec des profils et des plans dont un extrait aquarellé des mappes de Lescheraines et de La-Motte-en-Bauges de 1827, 1827-1858.

AD Savoie : 1FS3648

- **FR.AD073, 82S5, La Bathie, 1861-1935.**

FR.AD073, 82S5, Service hydraulique. La Bathie : scieries Convert, Garzend, Mongelard Guméry (1861-1871), Serein-Pommat (ruisseau de Biorge, 1884), usine de pâte à papier P. Robert et Cie (Arbine, 1895-1904), scierie Lennoz, affaire Lennoz-Mandonnet (ruisseau de Gubigny, 1910-1935), 1861-1935.

AD Savoie : 82S5

- **FR.AD073, 49SPC2, La Bâthie, 1863-1900.**

FR.AD073, 49SPC2, Ponts et chaussées, service hydraulique, La Bathie : scieries (1863-1884) ; martinet Mongelard (ruisseau de Gubigny 1890) ; papeterie Robert (Arbine, 1894-1896 et 1900), 1863-1900.

AD Savoie : 49SPC2

- **FR.AD073, 3P 7398, 1873.**

FR.AD073, 3P 7398, Premier cadastre français, Bâthie (la), Section D, feuille 1, 1873.

AD Savoie : 3P 7399

- **FR.AD073, 3P 1166, 1911-1937.**

FR.AD073, 3P 1166, Matrice cadastrale des propriétés bâties, Bâthie (La), 1911-1937.

AD Savoie : 3P 1166

- **FR.AD073, 3P 7399, 1937.**

FR.AD073, 3P 7399, Cadastre rénové, Bâthie (la), Section D, feuille 1, 1937.

AD Savoie : 3P 7399

Bibliographie

- **J.-A.-H. Lucas, Tableau méthodique des espèces minérales, t.2, 1813.**

J.-A.-H. Lucas, *Tableau méthodique des espèces minérales*, seconde partie, Paris, 1813. p.475.

Annexe 1

Éléments biographiques sur Louis Tellier (1752-1810), maître des forges d'Arbine à La Bâthie.

Le nom de Louis Tellier revient régulièrement dans les documents d'archives. Visiblement issu d'un milieu modeste, ce personnage controversé, "entrepreneur de plusieurs ouvrages publics" va acquérir une grande influence en basse Tarentaise.

Famille et vie personnelle

Louis Tellier, fils de Joseph Tellier, est né à Esserts-Blay en 1752. En 1767, il épouse Pernelle (Péronne ou Pierette) Peronnier (FR.AD073, 2C1570, folios 603-604). Dans la nuit du 2 juin 1776, Louis Tellier qui est très malade fait venir le notaire à son domicile pour lui dicter son testament mais il se remettra (FR.AD073, 2C1559, folios 30-31). En 1788, il est impliqué dans une affaire de coups et blessures. La procédure d'enquête mentionne plusieurs certificats de bonne conduite concernant Louis Tellier mais d'autres témoignages indiquent que c'est un homme brutal et mauvais payeur (FR.AD073, 2B 14329). Il a plusieurs enfants dont Étienne qui sera également confronté à la Justice dans une affaire d'incendie criminel (*La Gazette de Savoie*, 19 décembre 1854 et FR.AD073, 6FS2 750). Deux filles de Louis Tellier épousent des propriétaires d'artifices hydrauliques : Thomas Bochet (IA73003686, IA73003892, IA73003891) et Claude Antoine Tartarat-Comtet (FR.AD073, 1FS712 et FR.AD073, 4B651). Louis Tellier meurt en 1810.

Carrière professionnelle

Les forges d'Arbine

Le début de la carrière de Louis Tellier est assez floue, de même que la manière dont il est devenu un personnage influent. Il a probablement travaillé aux salines de Conflans. Vers 1770, il quitte le quartier de Blay à Esserts-Blay où il est né pour aller s'installer à Sainte-Hélène-sur-Isère puis à la Bâthie où il achète probablement les forges d'Arbine (IA73003891) vers 1775 (FR.AD073, 4B652). Les documents d'archives montrent que dans les années suivantes, il passe des conventions avec les communes alentours pour acheter des coupes de bois destinées à produire du charbon pour les forges. Le 4 avril 1782, il passe une convention avec la commune de Cevins (FR.AD073, 4B651). Le 17 juillet 1783, Louis Tellier acense pour six ans les forges d'Arbine à Jean Pierre Bérard Bley (feu Pierre, de Moutiers) et Esprit Vincent Tardieu (feu Vincent). Le 16 mai 1784 et le 16 mai 1787, il obtient de nouvelles coupes de bois dans la forêt communale de Rognaix où il découvre un filon de fer (FR.AD073, 4B651 et FR.AD073, 4B652). Le 13 mai 1788, il obtient l'acensement d'une scierie appartenant à Claude Antoine d'Avallon située à Plan Bois dans les forêts de Rognaix (IA73003936).

Le 7 août 1788, Louis Tellier acense les forges d'Arbine à la Compagnie de Bonvillard mais continue à fournir le charbon nécessaire. Le 13 octobre 1789, il passe une nouvelle convention avec la commune de Rognaix pour des coupes de bois (FR.AD073, 4B651). En juillet 1796 (Messidor An IV), il achète la forêt de la Grande Maison à Nâves. Le 11 février 1798 (23 pluviôse de l'An VI), la Compagnie de Bonvillard se retire des forges d'Arbine. Louis Tellier va continuer leur exploitation jusqu'à sa mort en 1810. Au cours de cette période, il va encore rencontrer des difficultés avec les autorités en utilisant de manière permanente un haut-fourneau autorisé à titre provisoire.

La carrière d'ardoise de la Bâthie

En plus de gérer les forges d'Arbine, Louis Tellier exploite la carrière d'ardoises de la Bâthie dont il obtient l'acensement en 1787. Dès 1801, il est en conflit avec la commune car il ne paye pas la cense de la carrière. Cette situation va durer plusieurs années. Dans un courrier du 24 novembre 1805 (3 Frimaire de l'An 14), le maire écrit à la Compagnie de Bonvillard : " Le sieur Tellier est un homme qui dit rarement la vérité, il vous en impose fièrement en vous disant qu'il a un compte à régler avec la compagnie par laquelle elle lui sera débitrice, c'est un compte pour lequel je le tourmente depuis plusieurs années [...]" (FR.AD073, 4B656).

Les travaux publics

Au début du XIXe siècle, Louis Tellier va réaliser plusieurs chantiers de travaux publics. Le 7 juillet 1806, il devient adjudicataire des travaux de réparation du clocher de l'église de la Bâthie et le 1er décembre, il obtient l'adjudication de la construction du presbytère d'Esserts-Blay (FR.AD073, L2079).

Achat de biens nationaux

Après la Révolution, Louis Tellier achète des biens nationaux comme ceux de la cure de Cevins (FR.AD073, L1897). Il acquiert également les biens de la cure de la Bâthie. Cela provoque le mécontentement des habitants du village qui viennent l'agresser (FR.AD073, 1L136).

Extraits de textes et sources

La Gazette de Savoie, 19 décembre 1854.

"Trois arrestations importantes viennent d'être faites à Albertville par le maréchal des carabiniers Bevilaqua : 1° celle du nommé Tellier Étienne feu Louis, accusé d'avoir, en 1848, et par esprit de vengeance, mis le feu volontairement à un village de la commune de la Bâthie, où 75 maisons sur 85 furent alors la proie des flammes, où 5 personnes furent littéralement carbonisées, 2 asphyxiées et 16 plus ou moins grièvement blessées ; 2° celle du nommé Dunant Jean-Marie, domestique dudit Tellier, accusé de faux en témoignage dans l'instruction relative à cet incendie ; 3° celle du nommé Cadet Antoine, accusé également d'incendie".

Annexe 2

Historique des mines et de la Compagnie de Bonvillard

Vers 1708-1710 M.Rosset (ou Rousset), un homme aisé qui possède des martinets dans les Bauges (à priori la fonderie de Bellevaux, IA73002794) découvre une mine de fer à Bonvillard. La première fosse porte son nom. M.Rosset fait acheminer le minerai de Bonvillard à Bellevaux à dos de mulet pour le faire griller et le fondre. En faisant d'autres prospections, il découvre aussi des filons de plomb et de plomb argentifère dans une fosse voisine. La mine emploie

alors 60 mineurs. A la mort de M.Rosset, vers 1725/1730, ses héritiers satisfaits de la fortune amassée délaissent la mine et les deux fosses s'écroulent.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, une Compagnie anglaise (de qui s'agit-il, à priori de G.Savage, voir fonderie Petite Pouille et fonderie Argentine) obtient du roi de Sardaigne le privilège d'exploiter toutes les mines connues de la Savoie et toutes les nouvelles mines découvertes à l'exception des mines de fer. Cette société anglaise va exploiter les minières de Peisey, de Fourneaux, de Presle et des Hurtières (FR.AD073, 4B520 et FR.AD073, C555). Elle va faire faire des recherches à Bonvillard, où existent plusieurs filons de plomb argentifère mais ne les exploitera pas (G.de Mortillet, Géologie et minéralogie de la Savoie, 1858).

En 1755, se tient le procès d'un certain Laurent Fraische, mineur qui travaille aux mines de Bonvillard et de Sainte Hélène. Son employeur est un certain M.Moirouz de Lyon associé à un certain Joseph Bulliard, ce dernier est un français qui donne des remèdes contre la fièvre et les maladies. Lors de son interrogatoire Laurent Fraische indique chercher des minéraux dans la montagne avec une baguette de noisetier qui tourne (FR.AD073, 2B 10067).

La compagnie anglaise est dissoute en 1758 suite à un long procès qui lui enlève ses principaux établissements. Noël Chamay (ou Charmay, cordonnier à la Rochette) prend possession de la minière de Bonvillard sur les conseils d'un nommé Ruffin qui avait été au service de la Compagnie anglaise en tant que garde magasin à la minière de Presles (FR.AD073, 4B520 et FR.AD073, C555).

Noël Chamay découvre au Mas du Chatelet la mine de la Mollière et Aux Ravines une mine de plomb. (FR.AD073, 4B507).

Noël Chamay s'associe avec François Ruffin (fils de feu Jean Claude, natif d'Arvillard), Jean François Laissard (fils de Jean Pierre, de Chambéry, mentionné comme praticien ou notaire royal), Martin (laboureur), Jean Brois (bourgeois de Montmélian ou cabaretier), Joseph Thiabaud, Joseph Vaillard, Georges Boclier, Joseph Fosseret (FR.AD073, C555 et FR.AD073, 4B507).

Par lettre patente du 1er septembre 1758 ou le 25 octobre 1758 entérinée le 3 janvier 1759, Charles Emmanuel III autorise Noël Chamay, François Ruffin (habitant à Bonvillard) et Jean François Laissard (notaire royal, habitant à Sainte-Hélène des Millières) à exploiter pendant 30 ans les mines d'argent et de plomb sur le territoire de Bonvillard (FR.AD073, C555 et FR.AD073, 4B507). Des actions sont notamment cédées à Joseph Portier (fils de feu François, de Bonvillard) et à Antoine Chenouiller, originaire de Sainte-Hélène (FR.AD073, 4B520).

Ils se font duper une première fois et finissent pas se tourner vers une Société à Orléans qui finalement se retire aussi. Il font ensuite entrer dans la société Jean Baptiste Monet (orfèvre ou négociant à Lyon) qui s'engage à apporter 20000 livres mais il ne verse que 3000 livres et refuse de verser le reste, ce qui donne lieu à un procès. A cette date Pierre Rebilliere et Me Rose Bodoen font également partie de la Société. A la suite de tous ces déboires, les mines de Bonvillard sont abandonnées en 1778 (FR.AD073, C555 et FR.AD073, 4B507 et FR.AD073, 4B506).

Un mémoire de la Compagnie de Bonvillard commente cette première société exploitante des mines : "[Cette Société] se trouva composée de gens tous hors d'état d'établir et de poursuivre une pareille entreprise, autant par défaut de faculté, que d'intelligence, cependant par l'appât de la richesse du minerai que présentait cette minière, ils trouvèrent bientôt quelques personnes aussi peu instruites qui voulurent y prendre intérêt et livrèrent aveuglément quelques fonds à ces concessionnaires, qui au lieu de les employer utilement se hâtèrent d'en jouir, soit en les faisant servir à leur besoin particulier, soit en les dissipant à de vaines dépenses" (voir suite dans FR.AD073, C555 photo 332 et suivantes).

Quelques années plus tard, une nouvelle société va s'intéresser aux mines de Bonvillard

1782

3 octobre 1782 : Claude Pomel Duverney (natif de Morillon en Faucigny, habitant à Chambéry) en son nom et en celui de ses associés déclare entreprendre l'excavation de la minière abandonnée depuis 4, 5 ans à Bonvillard au lieu dit la Mollière qui avait été auparavant exploitée par François Ruffin d'Arvillard (FR.AD073, 4B510, page 1 et FR.AD073, 4B520). Il est associé avec Jean Honoré Jaume de la Valette et Laurent Bernard (FR.AD073, 4B520).

1782 : De nouvelles analyses sont effectuées sur des minerais venant des différentes fosses de la montagne de Bonvillard. Il en résulte que ces mines contiennent du plomb, de l'argent et du cuivre. A cette date, les anciens filons réouverts sont celui du Mas du Chatelet (fosse des Sarrasins), du Mas des Ravines (Cellière) et du mas de la Mollière. Les nouveaux filons découverts sont celui du Grand Tour (sommets de la montagne de Bonvillard), un autre situé dans le bas de la montagne dessous du mas de la Mollière et un troisième situé sur la commune de Bonvillard sur la rive du ruisseau de Randens. Les premiers mineurs commencent à travailler. La première année, les associés souhaitent employer 30 mineurs le jour et 30 mineurs la nuit (FR.AD073, 4B520 et FR.AD073, 4B507 et FR.AD073, C555). Ils prévoient de fondre le minerai à la fonderie de Sainte-Hélène (IA73003493).

A cette époque, les associés s'intéressent à une forêt située au Pontet que la commune souhaite vendre (FR.AD073, 4B506).

1783

26 novembre 1783 : Formation officielle de Société des Mines de Bonvillard ou Compagnie de Bonvillard par convention privée entre Claude Pomel Duverney, Laurent Bernard (de Moûtier), Jean Honoré Jaume de la Valette et Antoine Verniquet. L'objectif de la société est de travailler à la découverte et l'exploitation des filons de la montagne de Bonvillard (FR.AD073, 4B520).

Décembre 1782 : Claude Pomel Duvernay annonce à ses associés qu'il va partir à Paris où il a d'importants fonds placés pour en récupérer une partie afin de les verser dans la nouvelle société.

1784

9 mai 1784 : La Compagnie écrit une lettre à Claude Pomel Duvernay qui est toujours à Paris pour lui demander de fournir la somme qu'il s'est engagé à verser à la société pour financer les travaux dans les mines de Bonvillard. Claude Pomel Duvernay ne répond pas aux lettres qui lui sont adressées (FR.AD073, 4B510).

6 août 1784 : Claude Pomel Duvernay est déchu de ses prétentions dans la Compagnie (FR.AD073, 4B520).

10 août 1784 : Laurent Bernard (receveur des Royales gabelles de la Province de Tarentaise) quitte à son tour de la Compagnie (FR.AD073, 4B510). Jean Honoré Jaune de la Valette et Antoine Verniquet sont sur le point d'arrêter leurs prospections minières par manque de fonds mais finalement ils poursuivent leurs recherches (FR.AD073, 4B520).

11 août 1784 : La Compagnie décide d'envoyer Antoine Verniquet à Bonvillard pour congédier les mineurs et mesurer l'avancement de la galerie Saint Nicolas et celle des Gobelets (FR.AD073, 4B510).

14 août 1784 : Verniquet se rend à Bonvillard comme cela a été décidé le 11 août (FR.AD073, 4B510).

10 novembre 1784 : Antoine Verniquet et Jean Honoré Jaume de la Valette essayent de convaincre Laurent Bernard de revenir mais celui-ci refuse. Ils décident aussi de faire citer Claude Pomel Duvernay devant le juge et de le déclarer privé et déchu de ses actions (FR.AD073, 4B510). Jean Honoré Jaume de la Valette et Antoine Verniquet cherchent d'autres associés. Ils se tournent alors vers Joseph Portier qui accepte d'y prendre part si la société prend en charge la fonderie qu'il possède à Sainte Hélène (IA73003493) (FR.AD073, 4B520).

9 décembre 1784 : Une nouvelle convention de société est signée entre Jean Honoré Jaume de la Valette (feu Jacques, ancien capitaine au service de France, natif de Nice), Antoine Verniquet (feu Aimé, natif de Châlon-sur-Saône), Jean François Hippolyte chevalier Deville (sénateur au Sénat, fils de François Louis Deville), les frères Laurent Marie Nicolas et Jacques Rose Recamier (négociants à Lyon), Christophe Revel, Joseph Portier (de Bonvillard), et Jean Baptiste Monet (orfèvre à Lyon, habitant à Bonvillard, qui depuis 4 mois finance les recherches dans les mines) fondent la Cie de Bonvillard (FR.AD073, 4B506, 4B510 et 4B520). A cette occasion, Joseph Portier apporte à la Société la jouissance des fabriques de Sainte-Hélène (IA73003493) dans le délais d'un an (FR.AD073, 4B510).

15 décembre 1784 : Laurent Picotet baron d'Hermillon et le chevalier Deville (capitaine dans la Légion des campements) prennent deux actions chacun dans la Compagnie de Bonvillard (FR.AD073, 4B510).

16 décembre 1784 : le chevalier Deville, maréchal des Logis des gardes du corps prend deux actions dans la société (FR.AD073, 4B510).

22 décembre 1784 : Jaume de la Valette est nommé administrateur, le sénateur Deville est nommé trésorier et Antoine Verniquet est nommé secrétaire de la nouvelle société. Il est décidé d'envoyer Jean Baptiste Monet à Paris pour trouver d'autres actionnaires (FR.AD073, 4B510).

29 décembre 1784 : Délibération de la Compagnie par laquelle Jean Baptiste Monet accepte d'aller à Paris pour y vendre les 48 actions de la société (FR.AD073, 4B506). Le comte Alexandre de Souza (maréchal des Logis des gardes du corps de sa majesté) entre dans la Compagnie (FR.AD073, 4B510).

1785

13 janvier 1785 : Déchéance officielle de Claude Pomel Duvernay par le juge de Bourg-Saint-Maurice où se trouve le dernier logement de Pomel (FR.AD073, 4B510).

5 avril 1785 : Rapport d'analyse sur le minerai des mines de Bonvillard fait par monsieur Sage, professeur royal de minéralogie docimatique des Académies de Stockolm, de Madrid, de Paris, des académies impériales et électorales de Mayence, censeur Royal (FR.AD073, C555).

9 mai 1785 : Alexandre de Souza et chevalier François Hippolyte de Ville (maréchal des Logis des Gentilhommes archers gardes du corps de SM, fils de noble Louis François Deville comte de la Croix) obtiennent du roi de Sardaigne la concession des mines de Bonvillard situées au mas du Châtelet, de la Melliere et des Ravines à certaines conditions (FR.AD073, C555 et FR.AD073, 4B510).

9 juin 1785 : La Compagnie de Bonvillard acense les fabriques de fer de Sainte-Hélène (FR.AD073, 4B510).

15 juin 1785 : La Compagnie réalise inventaire dans les cabanes des mineurs et dans la forge de Bonvillard. Dans un courrier des instructions sont données concernant des travaux à faire aux fosses de Bonvillard. Il comporte une liste d'une quinzaine d'ouvriers travaillant aux minières, six sont Allemands et trois sont Piémontais (FR.AD073, 4B512).

22 juillet 1785 : Dans un autre courrier de la Compagnie, des instructions sont données concernant des recherches de filon à faire à Bonvillaret (FR.AD073, 4B512)

9 octobre 1785 : Signature d'une convention de société. La masse de l'entreprise est divisée en 96 actions. La moitié est mise en réserve pour se procurer de nouveaux associés qui apporteraient des fonds, l'autre moitié est divisée entre les associés actuels.

29 octobre 1785 : La Compagnie accepte de faire venir de Paris M.Bletton, un spécialiste des eaux et des filons, qui s'est proposé de visiter les mines de Bonvillard. Le sénateur Deville et Antoine Verniquet sont chargés de l'accompagner sur le terrain (FR.AD073, 4B510).

13 novembre 1785 : Le sénateur Deville et Antoine Verniquet présentent à leurs associés les opérations menées par M.Bletton dans la montagne de Bonvillard. La Compagnie décide d'engager M.Thouvenel à venir en Savoie pour accréditer les découvertes de M.Bletton. Antoine Verniquet, le baron Picolet et Jean Baptiste Monet sont chargés

d'accompagner M.Thouvenel sur le terrain. La Compagnie décide aussi de céder une action à M.Bletton et une demi action à son ami intime et parent M.Berneron qui l'a accompagné à Bonvillard. Une action est également offerte à Thouvenel (FR.AD073, 4B510).

24 novembre 1785 : M.Thouvenel écrit à la Compagnie pour lui envoyer ses premières conclusions sur les mines de Bonvillard qui sont très positives. Il affirme qu'en rentrant à Paris, il fera le nécessaire pour trouver de nouveaux actionnaires (FR.AD073, 4B510 ; FR.AD073, 4B542).

7 décembre 1785 : Dans un courrier, il est indiqué que la Compagnie de Bonvillard envoie une Allemande à Peisey pour recruter des ouvriers allemands (FR.AD073, 4B512).

11 décembre 1785 : Jean Baptiste Monet est à nouveau envoyé à Paris. La Compagnie a décidé d'offrir une action à quatre personnes : monsieur Le Rat premier commis du contrôle général et secrétaire des ordres du cordon bleu, monsieur Favre intendant de la maison de M.Calonne contrôleur général, monsieur Laumard sous-inspecteur des minières de France et du laboratoire de l'école royale des mines et monsieur Guillaume Monet négociant à Paris (FR.AD073, 4B510).

22 décembre 1785 : La Compagnie décide d'envoyer des échantillons de minerai à Paris pour les faire analyser par le Sieur Sage de l'Académie des sciences et trouver de nouveaux associés (FR.AD073, 4B520).

26 décembre : La Compagnie rédige des instructions à l'attention de M.Monet qui est à Paris pour fixer les modalités de la vente des actions (FR.AD073, 4B542).

1786

8 février 1786 : Trois mineurs piémontais travaillent dans les fosses de Bonvillard. Des Allemands travaillent aux fosses du Châtelet. M.Portier reçoit des instructions concernant les mines (FR.AD073, 4B512).

4 mai 1786 : M.Millioz de Peisey donne son avis sur les fosses de Bonvillard qu'il ne trouve pas très productives (FR.AD073, 4B512).

6 mai 1786 : M.Portier reçoit de nouvelles instructions concernant les travaux à faire dans les mines de Bonvillard (FR.AD073, 4B512).

11 mai 1786 : Don Alexandre de Souza (originaire de Lisbonne) donne procuration au chevalier François Hippolyte Deville (sénateur au Sénat de Savoie) pour prendre des actions dans la Société des Mines de Bonvillard (FR.AD073, 4B520).

16 juin 1786 : Des essais de fonte sont réalisés sur du minerai de la mine du Fougeret et du puits du Châtelet et sur du charbon de terre provenant d'une mine de Bonvillard (FR.AD073, 4B512).

1er juillet 1786 : Jean Baptiste Monet retourne à Paris et signe un compromis de société avec Isaac Panchaud, banquier, demeurant rue Saint Honoré (FR.AD073, 4B520 et FR.AD073, 4B506). A partir de là, la Compagnie est composée pour moitié d'actionnaires parisiens (étrangers) (FR.AD073, 4B510). L'une des conditions de ces nouveaux actionnaires est que Charles Joseph Binelli inspecteur général des mines de France vienne en Savoie visiter les mines de Bonvillard et en reconnaître l'utilité (FR.AD073, 4B520). Dans son récit de "Voyage au Mont Cenis", Pison du Galland (membre du Parlement du Dauphiné, né à Grenoble en 1747) indique "J'ai commencé et continué le voyage avec M.Binelli, ancien directeur de la mine d'agent et de la fonderie alors royale de Chalanges à Allemont dans l'Oisans qui a bien voulu me donner une place dans sa voiture tirée par des mules" (FR.AD073, 8F71).

21 septembre 1786 et les jours suivants : Visites des mines par Charles Joseph Binelli (FR.AD073, 4B508). Il rédige un rapport avantageux (FR.AD073, 4B520). Dans son rapport il décrit la manière de mesurer une mine en la comparant à un livre (FR.AD073, 4B508). Il propose à la Compagnie d'acenser le fourneau d'Epière (IA73004122) dont la situation géographique ne convient pas mais qui permettrait d'éviter la concurrence notamment en bois et permettrait éventuellement de construire des fabriques à la Corbière, plus proche des mines de la Compagnie (FR.AD073, 4B520 et FR.AD073, 4B510). Binelli propose aussi de reconstruire les fonderies du Bourget-en-Huile (IA73003465) (FR.AD073, 4B510). Le rapport est suivi de préconisation de travaux à faire dans les différentes mines. Il est aussi question de construire un boccard à 12 flèches avec 12 tables de lavage pour le minerais des fosses du Châtelet, de la Mollière et du Fougeret (FR.AD073, 4B510). Binelli est autorisé par M.Panchaud à passer un contrat avec la Compagnie pour obtenir des actions (passé le 18 novembre) (FR.AD073, 4B520). Pour éviter la concurrence la Compagnie de Bonvillard envisage aussi l'acquisition des ateliers et artifices de Sainte Hélène pour traiter le fer (FR.AD073, 4B520).

19 octobre 1786 : Mémoire de Jean Baptiste Monet sur la négociation qu'il a faite à Paris (FR.AD073, 4B506).

25 octobre 1786 : Le sénateur Deville écrit à son parent le marquis d'Allinges qui possède des terres à Sainte-Hélène et dans la vallée des Huiles pour l'encourager à prendre des parts dans la Compagnie de Bonvillard. La Compagnie a l'intention de reconstruire des artifices au Bourget-en-Huile mais demande au marquis de garder ce projet secret. Deville demande au marquis l'autorisation d'utiliser le cours d'eau du Bourget qui se trouve sur ses terres. Le courrier indique que le marquis d'Allinges avait eu par le passé une action dans l'exploitation de Peisey (FR.AD073, 4B542).

13 novembre 1786 : François Marie de la Grange, marquis du Vuache et de Chaumont donne procuration au chevalier François Hippolyte Deville (sénateur au Sénat de Savoie) pour gérer ses affaires dans les parts qu'il a pris dans la Société des Mines de Bonvillard (FR.AD073, 4B520).

18 novembre 1786 : La compagnie de Bonvillard signe un contrat de société avec Charles Joseph Binelli (feu Charles Jérôme), natif de Turin, habitant à Grenoble, inspecteur général des mines qui représente Isaac Panchaud (FR.AD073, 4B510 et 2C479, folios 679-692). A cette occasion, d'autres actions sont cédées au sieur Avocat Gagnère de Turin, au

sieur Deville père et à la dame Cohindier son épouse, au sieurs Blondel de Turinet, une au sieur Deswarche Chaumont. Par délibération, la direction de la Compagnie est confiée à Binelli (FR.AD073, 4B520). Le sénateur Deville est également nommé directeur, Jaume de la Valette devient premier adjoint et le marquis de Chaumont second adjoint. Antoine Verniquet prend la place de secrétaire. A cette occasion la Compagnie autorise de sénateur Deville à se rendre à Saint-Jean-de-Maurienne avec Binelli pour miser les fourneaux et fabriques de fer d'Epierre (IA73004122) qui doit se dérouler le 21 novembre (FR.AD073, 4B678 et FR.AD073, 4B509). De son côté, Joseph Portier (feu François) promet de vendre à la Compagnie les fabriques de Sainte-Hélène (IA73003493) figurées sous les n°26, 27, 28, 29, 31 et 32 de la mappe sarde (FR.AD073, 4B510 et FR.AD073, 2C479, folios 838-940).

28 novembre 1786 : Joseph Chichignoud (feu Humbert) acense à la Compagnie de Bonvillard les bâtiments et artifices encore existants encore à la fonderie du Bourget-en-Huile (biallières, places, masures) le tout à lui appartenant tant de son chef que comme albergataire et acquéreur moderne de Madame la comtesse de Chateauneuf. Cette fonderie a été occupée depuis 1740 jusqu'à il y a 4 ans par diverses sociétés (FR.AD073, 4B510).

3 décembre 1886 : Claude François Salomon (fils de feu Claude Louis Amédée) acense pour 20 ans la fonderie d'Epierre à la Compagnie de Bonvillard alors que sa femme l'a déjà vendu à la communauté d'Epierre (FR.AD073, 4B678).

1787

Un rapport de Charles Joseph Binelli daté de 1787 précise que les fosses des mines de Bonvillard sont éloignées les unes des autres. Elle se composent de :

- La fosse du Châtelet qui est le principal filon. Mine de plomb.
- Le filon du Fougeret qui se trouve à une heure de distance de la Fosse du Chatelet en montant vers le Grand Tour. Mine de fer spathique puis mine de cuivre jaune et grise puis mine de plomb.
- La galerie du Champeney qui se trouve à une heure de distance et à quelques toises plus bas que la fosse du Châtelet en allant vers Bonvillaret.
- Une galerie au dessus de Bonvillaret. En recherche de mine de fer.
- Une galerie pour le charbon de terre qui se trouve au dessus des granges appelées le Rafour.

Trois mines anciennes n'ont pas été rétablies : la fosse de la Mollière, le Trou des Sarrasins et la galerie de Saint Nicolas.

A cette époque, les filons de Bonvillard s'appauvrissent et leur exploitation est très couteuse. La Compagnie décide de suspendre les travaux de recherches dans les mines et de s'occuper plus utilement à traiter le minerai aux fabriques d'Epierre (IA73004122) et de Sainte-Hélène (IA73003493) qui traitent du fer (FR.AD073, 4B508). La Compagnie construit aussi une platinerie à Modane. Tout cela a absorbé les fonds de la Cie qui est obligé de faire un emprunt (FR.AD073, 4B508).

22 janvier 1787 : Jean Baptiste Besson (fils de Jean Jacques) est nommé caissier de la Compagnie (FR.AD073, 4B510).

26 janvier 1787 : Le marquis de Coudrée écrit à son parent le sénateur Deville qu'il s'engage à acenser pour quinze ans à la Compagnie les mines et le cours d'eau qu'il possède au Bourget-en-Huile (FR.AD073, 4B509).

3 février 1787 : La Compagnie donne des instructions à un certain caporal Favier sur la manière de gérer les mineurs (FR.AD073, 4B506).

12 mars 1787 : Le sénateur Deville écrit à un de ses amis qui lui a proposé de faire intervenir la comtesse de la Tour que les femmes "ne sont pas faites pour les affaires". S'agit-il de madame de Warrens ? (FR.AD073, 4B508).

12 avril 1787 : La Compagnie nomme Antoine Fasioz (du Mouteret en Dauphiné) commis des fabriques d'Epierre (FR.AD073, 4B509).

13 avril : Isaac Panchaud donne procuration à Binelli pour le représenter lors des assemblées de la Compagnie de Bonvillard (FR.AD073, 4B510).

Mai 1787 : La Compagnie de Bonvillard est en concurrence avec la Compagnie des Mines des Hurtières qui exploite la fonderie de Randens (IA73004134) pour une coupe de bois à Bonvillaret (FR.AD073, C555).

29 mai 1787 : Acensement de la fonderie d'Epierre en présence de François Louis Deville (marquis de Travernay (directeur de la Cie) et Charles Joseph Binelli (fils Charles, natif de Turin et domicilié à Grenoble) (FR.AD073, 4B678 et FR.AD073, 4B520). Acte passé chez maître Tognet. La Compagnie va faire déplacer à ses frais la fonderie d'Epierre au bord du chemin en se remboursant sur la cense (FR.AD073, 4B508).

15 juin 1787 : La Compagnie achète un filon de cuivre et de fer abandonné appelé Saint Pierre situé sur la commune d'Aiguebelle (FR.AD073, 4B510).

5 juillet 1787 : Délibération pour nommer Joseph Bertolus (bourgeois de Chambéry) régisseur des fabriques du Bourget-en-Huile (FR.AD073, 4B520 ; (FR.AD073, 4B509).

12 juillet 1787 : Le bureau de la direction des Minières de Bonvillard est à Chambéry dans la maison du seigneur marquis de la Chambre. A cette date, François Hippolyte de Ville (sénateur au Sénat de Savoie) est directeur de la Compagnie. Adjoints de la direction : Jean Honoré Jaume de la Valette (feu Jacques, natif de Nice) et Claude Picollet baron d'Hermillon (natif de la Rochette, fils de Laurent) et le seigneur de Chamoux. Ils désignent comme procureur de la Compagnie Joseph Portier (FR.AD073, 4B520).

29 août 1787 : Un certain Sieur Lambert fait un petit mémoire pour inciter la Compagnie à remplacer ses fonderies par des fourneaux fonctionnant selon la méthode française (FR.AD073, 4B508).

30 août 1787 : La Compagnie autorise le sénateur Deville à traiter avec le marquis de Coudrée pour acenser le cours d'eau du Bourget-en-Huile afin d'y construire des fabriques (FR.AD073, 4B509).

17 septembre 1787 : La Compagnie obtient du marquis Joseph Joachim d'Allinge de Coudrée le droit d'exploiter pendant quinze ans les mines du Bourget-en-Huile qui se trouvent dans son mandement moyennant une cense annuelle. La Compagnie obtient le droit d'exploiter et d'extraire les mines mais également le droit d'établir les bâtiments et les fourneaux nécessaires (FR.AD073, 4B510). L'intention de la Compagnie de Bonvillard est d'établir un fourneau de fonte au Bourget et de faire des recherches dans les montagnes des Huilles sur les mines fines (FR.AD073, 4B508).

11 décembre 1787 : Achat d'un filon de fer à Saint-Georges-d'Hurtières (FR.AD073, 4B510).

12 décembre 1787 : Achat de deux filons de fer à Bonvillard (FR.AD073, 4B510).

1788

5 janvier 1788 : La Compagnie autorise Portier à acheter des filons de fer à Saint-Georges-d'Hurtières (FR.AD073, 4B509).

8 janvier 1788 : achat d'un filon de fer au Pontet (FR.AD073, 4B510).

26 janvier 1788 : M.Revel cède cinq de ses actions au marquis de Chaumont (FR.AD073, 4B509).

Février 1788 : La Compagnie envisage d'acquérir la papeterie du bout du monde (commune de Saint-Alan-Leyse, IA73002741) appartenant à Montgolfier. Le contact avec ce dernier se fait par le biais de M.Récamier. Mais Montgolfier répond qu'il préfère donner l'avantage à son fermier (FR.AD073, 4B508).

21 février 1788 : La Compagnie autorise Portier à acheter un petit verger situé à Aiton afin d'achever des travaux sur le chemin (FR.AD073, 4B509).

6 mars 1788 : M.piochet de Salins demande à la Compagnie de reconnaître son frère l'abbé de Salins (aumonier de S.M) comme actionnaire de la Compagnie car il lui a cédé une de ses deux actions. L'abbé de Salins est élu adjoint à la direction. La Compagnie décide aussi de poursuivre ses recherches dans la montagne de Bonvillard (FR.AD073, 4B509).

10 mars 1788 : La Compagnie nomme un comité pour traiter avec M.Villat et Cie qui a des vues sur les mines de fer de Saint-Georges-d'Hurtières (FR.AD073, 4B509).

11 juin 1788 : M.Binelli fait des observations sur la mine du Sieur Lachenal (FR.AD073, 4B508).

2 juillet : La Compagnie décide d'acheter une caisse pour renfermer ses fonds. Elle décide d'acheter celle que lui ont proposé MM.Leborgne et Brunier (FR.AD073, 4B509).

7 juillet : Convention entre la comtesse de Châteauneuf, propriétaire du haut-fourneau d'Argentine (IA73004133) et la Compagnie de Bonvillard pour présenter une supplique commune à sa Majesté concernant une dotation en bois pour leurs fabriques respectives (FR.AD073, 4B508).

17 juillet 1788 : François Hippolyte Deville est toujours directeur de la Compagnie. Il passe une convention avec Bertolus (bourgeois, demeurant à Presle) qui gère la fonderie du Bourget-en-Huile. Par cette convention la Compagnie s'engage à vendre à Bertolus toute la gueuse qui sera fondue dans l'année au Bourget (FR.AD073, 4B508).

Août 1788 : Suppression de l'emploi de caissier dont le rôle devient inutile notamment car les fonds en caisse de la Compagnie ne sont pas considérables (FR.AD073, 4B508). La communauté d'Epierre, la Compagnie de Bonvillard et Louise Thérèse de la comtesse de Châteauneuf adressent un courrier au duc de Savoie pour obtenir du bois pour leurs fonderies (FR.AD073, C555).

6 août 1788 : Nomination de M.Jaume de la Valette pour remplir les fonctions de directeur pendant l'absence du sénateur Deville (FR.AD073, 4B509).

7 août 1788 : Louis Tellier acense les forges d'Arbine (commune de la Bâthie, IA73003891) à la Compagnie de Bonvillard (FR.AD073, 4B651) ainsi que la scierie de la forêt de Rognaix où Tellier a prévu de construire un martinet (IA73003936) (FR.AD073, 4B510). Il leur cède également une mine de fer qu'il a découverte à Rognaix (FR.AD073, 4B510).

Après le 14 août 1788 : Renvoi de Charles Joseph Binelli (FR.AD073, 4B520). Ce renvoi se fait après le mois d'août car à cette date, il écrit encore des rapports pour la Compagnie et fait réaliser des travaux de réparations au Bourget-en-Huile (FR.AD073, 4B508) : "Il fait des dépenses considérables sur les fourneaux sans en retirer de bénéfice, c'est pourquoi la Compagnie le remercia de ses soins et le renvoya" (FR.AD073, 4B520).

Peu de temps après se présente Jean Gaspard Mougnet de Renaucourt natif de Villersexel en Franche Comté, propriétaire des fabriques de la Praz. Il propose à la Compagnie de s'engager avec lui. La Compagnie se renseigne sur les références de Renaucourt (liste des personnes avec qui il a travaillé dans FR.AD073, 4B506). Le père de Renaucourt acense depuis 22 ans les forges de Vauvillers (département de la Haute-Saône) appartenant au duc de Clermont Tonnerre. Visiblement, le père possède la seigneurie de Renaucourt. Renaucourt fils travaille avec son père depuis 10 ans. Il prétend qu'il a présidé à la construction des forges de Pont de Bois et à celles de Freland. Les forges qu'ils exploitent font partie des plus importantes de la Franche Comté. Renaucourt père possède aussi les forges de Freland et le fourneau de Renaucourt. Son beau-père s'appelle M.Brusley et il vit à Dijon (FR.AD073, 4B506).

13 septembre 1788 : La Compagnie vend 1000 quintaux de gueuse provenant de Sainte-Hélène-sur-Isère à Madame Arminjon (FR.AD073, 4B509).

3 octobre 1788 : La Compagnie décide de remettre en fonctionnement l'ancien pile loupe de la fonderie de Sainte-Hélène-sur-Isère en attendant que le nouveau soit utilisable (FR.AD073, 4B509).

13 décembre 1788 : La Compagnie refuse de payer les frais de voyage à Paris de M.Binelli (FR.AD073, 4B509).

19 décembre 1788 : La Compagnie s'associe avec Jean Gaspard Mougenet de Renaucourt. Cette association est prévue pour durer 12 ans. Il s'engage à établir à la Praz deux feux de forges et un martinet suivant le procédé francomtois pour le mois de mai suivant, à recruter au moins 8 ouvrier franc-comtois nécessaires. La Compagnie fournira à la fonderie toute la gueuse nécessaire pour les feux de forges et les moulages suivant les modèles qui seront donnés par Mougenet. Cette gueuse sera prise à Epierre ou en cas d'insufisance à Ste Hélène ou au Bourget-en-Huile. Parmi les clauses du contrat, "le Sieur Mougenet portera en dépenses annuellement la somme de trois mille livres de Savoie qu'il se retiendra tant à titre d'honoraires pour la régie et direction du travail, qu'à titre de gratification pour son industrie dans le nouveau genre d'établissement qu'il fera dans ces provinces". A cette époque on voit que la Compagnie s'intéresse de près à la technique francomtoise et envisage de la développer ailleurs en Savoie. Toutefois le contrat stipule que si c'est le cas, la Cie devra prévenir M.Mougenet (FR.AD073, 4B510 ; FR.AD073, 4B509).

1789

1789 : Joseph Portier est procureur de la Compagnie (FR.AD073, 4B651). La Compagnie possède un entrepôt à Aiton. Elle emploie des bouviers et des mules pour le transport (FR.AD073, 4B513)

21 janvier 1789 : L'actionnaire parisien Isaac Panchaud cède 31 actions (sur les 33 qu'il possède) à Louis Mouneron demeurant à Paris, rue du faubourg Poissonnière (FR.AD073, 4B513, 4B509, 4B510). Il explique dans un courrier qu'il s'est décidé "d'après un besoin imérieux de mes fonds", il explique par ailleurs qu'il a cédé ses deux dernières actions à M.Thouvenel (FR.AD073, 4B510).

6 février 1789 : La Compagnie décide d'écrire aux régisseurs de ses fabriques (M.Bertolus au Bourget, M.Portier à Sainte-Hélène et M.Fasioz à Épierre), pour les prévenir que M.Binelli n'a plus aucune régie ni inspection sur les fabriques (FR.AD073, 4B509).

5 mars 1789 : assemblée générale durant laquelle les associés demandent de régler les appointements de M.Binelli pour les années 1787 et 1788. La Compagnie approuve la convention et l'association faite avec M.Mougenet sous le nom de la Société de la Praz. La Compagnie décide aussi que les trois fabriques (Le Bourget, Epierre et Sainte-Hélène) seront dirigées par un régisseur chef qui ne prendra ses ordres que de la direction de la Compagnie. Il aura sous ses ordres un commis et les ouvriers nécessaires. Les postes d'inspecteurs et de régisseur chef sont supprimés. Le sénateur Deville est à nouveau nommé directeur et le chevalier Deville de Quincy second adjoint (FR.AD073, 4B509).

8 mars 1789 : Charles Laurent Bontron acquiert une des actions de M.Jaume de la Valette (FR.AD073, 4B509).

Le 18 mars 1789 : La Compagnie nomme Laurent Bontron comme agent à Turin. Il est décidé que M.Portier reste régisseur de la fabrique de Sainte-Hélène avec M.Pillet comme commis. Antoine Fassioz est régisseur d'Epierre. Le constat du coût de l'entretien des mules pousse la Compagnie à décider de diminuer leur nombre (FR.AD073, 4B509).

26 mars 1789 : la Compagnie manque d'argent et décide de faire un emprunt de 15000 livres. Le sénateur Deville propose de prêter une partie de la somme (FR.AD073, 4B509).

16 avril 1789 : Verniquet vend une de ses actions à Louis Mouneron (FR.AD073, 4B510).

28 avril 1789 : Acensement officiel des forges d'Arbine par Louis Tellier pour 9 ans. Il sous-acense aussi à la Compagnie la scierie de Rognaix et la carrière d'ardoises de la Bâthie (FR.AD073, 4B510).

14 mai 1789 : la Compagnie décide d'envoyer le sénateur Deville et M.Verniquet dans les différentes fabriques pour prendre des mémoires et des renseignements sur chaque établissement (FR.AD073, 4B509).

12 août : le chevalier Deville de Vaugery achète 4 actions à Joseph Portier (FR.AD073, 4B509).

3 septembre 1789 : François Bartet, maître serrurier (habitant à Chambéry) s'engage de fournir un magasin propre à contenir le fer, de le tenir fermé, de recevoir et de peser le fer qui arrivera (FR.AD073, 4B509 et 4B510). La Compagnie décide d'envoyer Nicolas Moisenet au Bourget pour y recevoir et délivrer les gueuses à M.Bertolus (FR.AD073, 4B509).

21 septembre : La Compagnie décide de faire un nouvel emprunt de 25000 livres (FR.AD073, 4B509).

15 octobre 1789 : Visite d'une forêt à Saint-Rémy-de-Maurienne pour faire du charbon pour la Compagnie (FR.AD073, 4B506).

29 octobre : La Compagnie décide d'acheter la moitié des fabriques de la Praz (FR.AD073, 4B509).

30 octobre 1789 : La Compagnie acquiert la moitié des fabriques de la Praz appartenant au sieur Mougenet. Cette association avec le Sieur Mougenet engage la Compagnie à former un nouvel établissement à Arbine ou elle a acensé le martinet de Louis Tellier en convertissant le martinet en deux feux de forges à la wallonne. Mais cet investissement coûte beaucoup à la fois pour la construction que pour se fournir des ouvriers de Franche Comté et bien loin de donner des bénéfices cause une perte réelle à moins que le site soit en activité continue ce qui n'est pas le cas par manque de charbon et de gueuse pour alimenter les deux feux de forges. Les ouvriers qui ne sont pas occupés continuellement exigent malgré tout leur paye mensuelle (FR.AD073, 4B520).

12 décembre 1789 : Lettre écrite à M. le marquis d'Allinge concernant une concession de mine de charbon de terre qu'il a accordé à M.Pratet à Presle (FR.AD073, 4B510).

1790

1790 : François Hippolyte Deville de Ferrière (fils de François Louis) est directeur de la Compagnie. Claude Laurent Bontron (de Turin) et actionnaire de la Compagnie des mines de Savoie ne pouvant se rendre à l'Assemblée de la Cie donne procuration à Antoine Verniquet (FR.AD073, 4B520).

7 janvier ou février 1790 : M.mouneron achète 5 actions dans la Compagnie (FR.AD073, 4B509).

13 janvier 1790, convention entre la Cie et François Viviand, André Pitton, Jacques Basin et Dominique Chaboud qui s'engagent à prendre tous les fers qui leurs seront livrés (faits à la manière francomtoise) provenant des fabriques, forges et martinet de la Praz, Arbine et Sainte-Hélène. La Compagnie s'engage à ne pas vendre de fers à d'autres négociants des autres provinces de Savoie ni même à des particuliers (FR.AD073, 4B520 ; FR.AD073, 4B510).

4 mars 1790 : la Compagnie approuve une vente de fer. Elle décide de convertir l'un des martinets d'Arbine en forge comtoise. Elle approuve l'acensement du martinet de Modane. La Compagnie décide un nouvel emprunt. L'abbé de Salins est de nouveau nommé adjoint à l'unanimité. Joseph Guillot est nommé régisseur de Sainte-Hélène (FR.AD073, 4B509).

20 avril 1790 : étant donné que les deux chambres appartenant à la Compagnie dans la maison de M.Portier paraissent insuffisantes pour loger le régisseur et le commis, la Compagnie décide de prendre en acensement une partie du château de Sainte-Hélène-sur-Isère appartenant au marquis de Coudrée. Convaincue par les résultats de la fabrique de la Praz, la Compagnie décide de transformer le fourneau d'Epierre à la franc-comtoise. A cette date, les emprunts de la Compagnie se porte à 65000 livres (FR.AD073, 4B509).

26 avril 1790 : Acensement du château de Sainte-Hélène qui concerne une grande écurie, la grande tour, deux caves, 4 chambres attenantes au billard, la chambre du jardinier, etc. (FR.AD073, 4B510).

9 mai 1790 : La Compagnie passe une convention avec Louis Tellier qui acense pour 9 ans à la Cie une martinette (composée de 3 petites forges) qu'il s'engage à construire sous le martinet qu'il a acencé à la Compagnie (FR.AD073, 4B510).

16 octobre 1790 : convention par laquelle Mougenet s'associe pour moitié dans l'établissement de 2 feux de forges à la franc comtoise et d'un martinet à Arbine (FR.AD073, 4B510).

16 décembre 1790

1791

13 janvier 1791 : La Compagnie passe des conventions avec des négociants de Chambéry qui s'engagent à prendre pendant 9 ans tous les fers fournis par la Compagnie (François Viviaud, André Pithon, Jacques Bazin et Dominique Chaboud). Mais les négociants ne tiennent pas leurs engagements et la Compagnie se pourvoit en justice (FR.AD073, 4B513).

14 mars 1791 : le sieur Mougenet père qui dirige les forges d'Arbine informe la Compagnie que le hameau de Gubigny a brûlé. Soixante maisons ont disparu et quatre personnes ont péri. Comme les habitants du hameau travaillent aux forges, la Compagnie leur accorde un secours de 1500 livres en argent et autant en fournitures de fer. A cette date, la Compagnie est endettée de 110470 livres. Elle prévoit de faire dans l'année une coulée à Epierre et au Bourget. Elle est en procès avec la Société Viviand et Cie concernant la qualité des fers qu'elle leur a fourni. Elle décide de faire un nouvel emprunt. Le sénateur Deville est réélu directeur et le chevalier Deville de Vaugery son adjoint. La Compagnie verse 515 livres et donne une voiture à M.Binelli qui lui demande encore de l'argent. Il est décidé que le chevalier Deville ira à la Praz faire l'inventaire et le bilan de tous les avoirs (FR.AD073, 4B509).

7 et 8 juin 1791 : Les directeurs de la Compagnie ordonnent des visites dans les montagnes de Presle et du Bourget-en-Huile. A cette occasion, aucun filon n'est jugé digne d'être exploité (FR.AD073, 4B508).

1792

4 avril 1792 : La commune de Rognaix acense à la Compagnie les carrières d'ardoises qui se trouvent sur son territoire (FR.AD073, 4B510).

20 mai 1792 : Convention passée avec Dominique Arnaud pour établir un magasin de fer à Saint-Pierre-d'Albigny (FR.AD073, 4B510).

Juin 1792 : Jean Gaspard Mougenet quitte la Savoie pour suivre d'autres établissements dans le Piémont (FR.AD073, 4B510).

1er août 1792 : Dans un mémoire, il est précisé que la Compagnie voyant qu'elle ne pouvait cultiver avec avantage les divers filons de plomb et argent qui existent à Bonvillard et à Bonvillaret suspend leur exploitation et se consacre à la fonte du fer acheté à divers particuliers qui possèdent des filons à Saint-Georges. Comme elle s'est aperçue que la fabrication utilisée en Savoie consomme beaucoup de charbon, elle avait contracté des engagements avec M.Mougenet de renaucourt "très instruit dans cette partie de la fabrication des fers", fait des dépenses considérables pour monter des forges à la wallone (ou francomtoise) à La Praz et à Arbine, se procure des ouvriers étrangers qui n'ont abandonné leur foyers que par le sort avantageux qu'on leur a offert. L'expérience montre que les fers des forges à la wallone sont mieux battus, plus ductiles et plus malléables, consomme moins de charbon et sont de meilleure qualité. La Compagnie a monté quatre fourneaux : La Praz, Epierre, Bourget-en-Huile et Sainte-Hélène. Mais la Compagnie a du mal à écouler ses productions de fer et gueuse car la Savoie en produit plus qu'elle n'en consomme. Elle demande à Sa Majesté de faire librement passer à l'étranger les excédents de fer et de gueuse (FR.AD073, 4B508).

23 décembre 1791 : Dans une lettre au comte de Sarraval, le sénateur Deville dit que les rentrées d'argent sont bien longues et que la gueuse se vend peu. Il a découvert une mine de charbon accompagné d'un certain M.Guerre (avocat venu en Savoie pour échapper aux troubles de la Révolution et qui s'intéresse à la minéralogie (FR.AD073, 4B508).

1793

1793 : Parmi les clients qui achètent du fer à la Cie : la fabrique d'armes de Chambéry, celle de Saint-Étienne, les transports de l'armée, les équipages d'artillerie de l'armée (FR.AD073, 4B506).

1793 : La Compagnie stocke du fer dans des magasins situés à Chambéry, Annecy, Saint-Pierre (FR.AD073, 4B513).

1794

1er janvier 1794 (12 Nivôse An 2) : La Compagnie désigne Mougénet pour diriger les fabriques de la Praz. Mougénet est également chargé de former un établissement d'acier naturel à Sainte-Hélène (FR.AD073, 4B510).

1er avril 1794 (12 Germinal An 2) : La Compagnie passe une convention avec Jean Rosset (feu Jean), natif d'Allevard et habitant à Epierre, qui s'engage à travailler pour l'année pour la Compagnie en tant que fournelier du Bourget-en-Huile et d'Epierre et d'y conduire les deux coulées (FR.AD073, 4B510).

7 décembre (17 frimaire de l'An 3) : Arrêté qui précise qu'il sera mis à la disposition du Directoire du Département du Mont Blanc pour les besoins urgents des forges, usines et fabriques de son département la quantité de 500 quintaux de grains à prendre sur les produits des domaines nationaux des districts où lesdites usines sont situées (FR.AD073, 4B520). Cet arrêté est pris à la suite des différentes pétitions présentées par la Compagnie de Bonvillard, tendant à obtenir des grains et autres denrées nécessaires à la subsistance des ouvriers attachés aux forges et fabriques d'Arbine, de Sainte-Hélène, du Bourget, d'Epierre et de la Praz afin de les maintenir en activité. A cette date, Verniquet est directeur de la Cie (FR.AD073, 4B520)

1795

30 janvier 1795 (11 pluviôse an 3) : La Compagnie sous acense la partie du château de Sainte Hélène qu'elle avait prise en acensement le 26 avril 1790 (FR.AD073, 4B510).

1796

24 juin 1796 (6 Messidor An 4) : La Compagnie cède pour deux ans à Alexis Charvet le bénéfice de l'acensement de la fabrique d'Arbine (FR.AD073, 4B510). A cette époque, Verniquet est directeur de la Compagnie (FR.AD073, 4B651).

1797

3 décembre 1797 (13 frimaire an 6) : Mougénet exige de l'argent de la Compagnie selon les différentes convention passées. Son association avec la Compagnie est dissoute (FR.AD073, 4B510).

1798

11 février 1798 (23 pluviôse an 6) : Suite au décès d'Alexis Charvet, la Compagnie laisse les forges d'Arbine à Louis Tellier. Un inventaire est fait le 4 pluviôse chez maître Brunier notaire (FR.AD073, 4B510).

31 juillet 1798 (13 thermidor an 6) : La Compagnie vend les fabriques de Fourneaux à Etienne Tournaz, juge de paix, François Bard et leurs associés (Etienne Combet et Christophe Bonnete, association du 5 thermidor passé chez maître Ratet) (FR.AD073, 4B510).

1799

2 mai 1799 (13 floréal an 7) : la Compagnie achète 1200 douzaines de bennes de mines à Lachenal d'Aiguebelle (FR.AD073, 4B510).

1800

Février 1800 : Verniquet est secrétaire général de la Compagnie.

19 novembre 1800 (28 Brumaire de l'an 9) : Antoine Verniquet, agent de la Cie de Bonvillard, s'oppose à la demande de concession d'une mine de plomb et d'étain située à Claire Fontaine (commune de Notre-Dame-des-Millières) faite par les Sieurs Daiguier, Brunet, Thomasset et Girogne en exposant que la dite mine a été découverte par le sieur Jean Baptiste Monier, un associé de la Compagnie, en 1784. (FR.AD073, 4B520).

1801

28 février 1801 (9 ventôse an 9) : Fossier est régisseur de la fonderie de (?) reçoit des instructions de la Cie de Bonvillard pour essayer de faire des économies (FR.AD073, 4B510).

1802

22 octobre 1802 (30 vendémiaire an 11) : Louis Erasme Deville (fils de feu noble Louis François) cède deux de ses actions à Charles Albert Farier baron du Noyer (FR.AD073, 4B510).

1803

29 mars 1803 (8 Germinal de l'an 11) : La Compagnie représentée par Antoine Verniquet s'associe à Joseph Antoine Balmain (rentier habitant à Epierre) pour les coulées de gueuse de la fonderie d'Epierre. Balmain doit fournir le tiers des dépenses nécessaires à chaque coulée et prendra en échange le tiers de la gueuse que la coulée fournira. Il s'engage à faire jouir la Compagnie de la forêt de Saint-Alban-d'Hurtières qu'il lui a été adjugée le 23 brumaire dernier (FR.AD073, 4B678).

10 mai 1803 (20 floréal an 11) : Convention avec Joseph Antoine Balmain pour les coulées à faire au fourneau d'Epierre (FR.AD073, 4B510).

1804

28 mars 1804 (7 germinal an 12) : L'acensement des fabriques du Bourget-en-Huile prend fin. Les héritiers de Joseph Chichignoud (qui les avait loué à la Cie) libère la Compagnie de ses engagements (FR.AD073, 4B510).

1807

1807 : Antoine Verniquet est agent général de la Compagnie à Chambéry (FR.AD073, 4B656).

2 juillet 1807 : La Compagnie existe toujours mais elle est en difficulté financière (FR.AD073, 4B510).

Raisons de la faillite de la Compagnie de Bonvillard

- Une production de fer qui excède de beaucoup la consommation qui peut se faire en Savoie, dans le Genevois, Chalais, Faucigny, Carouge. Le cout du transport dans ces provinces augmenterait le prix du fer qui serait plus cher que les fers qui viennent de Genève et de Franche Comté. Les deux fabriques à la wallones (Arbine et la Praz), suffiraient largement pour couvrir les besoins.
- La concurrence des autres fonderie de la Rochette, Tamié, Saint Hugon, Argentine, Bellevaux, Aillon et le fer d'Aoste importé en Tarentaise.
- Baisse du prix du fer de six deniers par livre depuis l'établissement des forges de la Compagnie.

Annexe 3

Eléments historiques sur la carrière d'ardoises de la Bâthie.

La carrière d'ardoises de la Bâthie se trouve sur un terrain communal. Elle ne pouvait être exploitée que 4 mois par an en raison de la neige (FR.AD073, L583). Elle est appelée "carrière des Arolles" dans certains documents (FR.AD073, 4B510).

Le 7 juin 1787 : la carrière est acensée à Louis Tellier le maitre des forges d'Arbine (FR.AD073, 4B651 et FR.AD073, 4B510).

Le 7 aout 1788 : elle est sous-acensée par Louis Tellier à la Compagnie de Bonvillard, en même temps que les forges d'Arbine (IA73003891) et que la scie de Rognaix (IA73003936), (FR.AD073, 4B651).

Le 26 aout 1789 : elle affermée à la Compagnie de Bonvillard (FR.AD073, 4B651).

Le 6 février 1790 : la Compagnie de Bonvillard embauche Antoine Ract (feu Louis) et cinq autres ouvriers pour la campagne d'ardoises.

25 juillet 1791 : d'après un rapport, la carrière d'ardoises n'est pas en activité. La Compagnie de Bonvillard propose de faire venir un expert pour voir si il est possible de descendre les ardoises par des couloirs enneigés l'hiver afin de limiter les coûts de transport (FR.AD073, 4B511).

En Messidor de l'an 13 (Juin 1805) : la commune de la Bâthie veut tenter un procès à Louis Tellier qui n'a pas payé la cense pour la carrière depuis plusieurs années (FR.AD073, 4B656).

1er janvier 1808 : la carrière est affermée à Joseph Biron pour une période de 9 ans. A cette date, elle est presque épuisée (FR.AD073, L583). Joseph Biron exploite aussi la carrière d'ardoises de Cevins. C'est un maitre de forges du Dauphiné qui a racheté des biens de la Grande Chartreuse à la Révolution et possède une usine à la Rochette (FR.AD073, 1FS712). En 1822, il exploite aussi les forges de Fourvoirie (commune de Saint-Laurent-du-Pont, Isère) et propose au propriétaire des forges de Saint-Pierre-d'Albigny, le marquis de Lescheraines, de s'associer avec lui (FR.AD073, 1FS712).

En 1884 : la carrière d'ardoise de la Bâthie est toujours en activité. Elle est exploitée par Frédéric Blanc comme en témoigne une annonce dans *Le Courrier des Alpes* du 8 août : "Ardoisières de La Bâthie, près Cevins (Savoie). M. BLANC Frédéric exploitant des carrières d'ardoises de La Bâthie, similaires des célèbres Ardoisières de Cevins, tient à la disposition de MM.les propriétaires et de MM. les entrepreneurs, un stock considérable d'ardoises de toutes équerrres, qualité supérieure. Proximité de la gare d'Albertville. Envoi du tarif sur demande affranchie. S'adresser à M. Blanc Frédéric, à La Bâthie, par Cevins (Savoie)".

Sources : FR.AD073, L583 ; FR.AD073, C555 ; FR.AD073, 4B651; FR.AD073, 4B656 ; FR.AD073, 1FS712, FR.AD073, 4B511.

Annexe 4

Résultat des observations du Sieur Mougnet et son voyage à Arbine, 1789 (FR.AD073, 4B651).

Le martinet d'Arbine est situé sur un torrent dont les eaux suffisent aujourd'hui pour le roulement de plusieurs feux de forges ; et d'après les informations que j'ai prises, elles doivent suffire au moins pour deux feux lorsqu'elles sont dans leur moindre quantité. La gelée a arrêté le cours des eaux l'hiver dernier pendant six semaines. La dépense pour monter le travail à la franc-comtoise sera d'environ soixante quinze louis d'or.

L'usine est composée de la forge proprement dite, d'un étaux à contenir 2500 charges charbon et d'un bâtiment composé de deux chambres pour le commis et d'un grenier à foin à en contenir environ 150 quintaux ; dessous sont une écurie pour dix mulets et un magasin pour la gueuse ou le fer. Ces bâtiments sont en bon état à part quelques réparations à faire au bâtiment de la forge, mais peu conséquentes. Le site de l'usine est agréable et sur la grand route.

Je n'ai pu me rendre à la forêt de Rognaix qui est encore couverte de neige [...] Il ne peut être qu'avantageux de traiter avec le sieur Tellier pour son martinet ainsi que pour la forêt de Rognaix. [...]

23 avril 1789.

Annexe 5

Etat des fabriques et martinets existants dans les paroisses de basse Tarentaise, décembre 1789 (FR.AD073, C555).

Tours

Il y a rière la paroisse de Tours un grand martinet appartenant au seigneur Baron du lieu, auquel sont occupés, lorsqu'il est en exercice, six ouvriers. L'on tire la matière première, soit gueuse, pour l'exploitation de cet artifice, de la fabrique d'Argentine et lorsque cette matière manque à Argentine, on la tire de la fabrique de Ste Hélène des Millières, ce qui arrive rarement.

Lorsque cet artifice est bien exploité, on y travaille annuellement environ cinq-cens quintaux de gueuse que l'on réduit partie en gros fer, partie en quincaille. L'on débite tant ce gros fer que la quincaille à Moûtiers, Chambéry, Conflans, l'hôpital Beaufort et autres lieux circonvoisins.

Actuellement cet artifice n'est pas exploité par défaut de fermier.

Il y a rière la même paroisse un autre martinet vulgairement appelle martinette albergé par le seigneur commandeur Manuel au nommé François Jannolin, qui l'exploite actuellement.

L'on ne fabrique dans ce martinet que du fer en quincaille que l'on débite dans les environs.

L'on tire la matière première que l'on y travaille, soit la gueuse, de la fabrique de Sainte Hélène.

Si les forces de l'albergataire correspondaient à l'aisance de cet artifice, on y pourrait travailler annuellement cinq-cens quintaux de gueuse ; mais dans l'état il ne s'y en travaille que la moitié, tant parce qu'il n'y a que deux ouvriers, que parce l'albergataire n'est pas à meme de faire des fonds suffisants.

La Bâthie

Il y a rière la paroisse de la Bâthie, au village d'Arbine, un grand martinet appartenant au nommé Louis Tellier, acensé actuellement à la noble Compagnie exploitante des minières de Bonvillard.

L'on occupe à cet artifice six ouvriers annuellement. On y travaille annuellement environ huit-cens quintaux de gueuse, que l'on réduit partie en gros fer, partie en quincaille ; et l'on débite ce fer tant gros que menu à Moûtiers, Chambéry, Conflans, l'Hôpital et autres lieux circonvoisins.

Quant à la gueuse que l'on y travaille, on la tire de la fabrique d'Argentine, et principalement de celle de Ste Hélène des Millières que fait aussi exploiter la même noble compagnie de Bonvillard.

Il y a rière ces deux paroisses aucune autre fabrique, manufacture, fourneaux et martinet non plus que rière la communauté de St Thomas des Esserts et Blay.

Je soussigné secrétaire des communauté de Tours, La Bâthie, St Thomas des Esserts et Blay certifie les notions ci-devant conformes à celles que j'ai prises sur les lieux, ensuite des ordres du seigneur intendant de la province de Tarentaise ; en foi, Conflans, ma résidence ce 21 décembre 1789.

Fontaine

Annexe 6

Copie du mémoire produit par le Sieur Mougnet de Renaucourt à Monsieur le marquis de Clermont, sans date (FR.AD073, 4B506).

Chapitre premier.

Fourneaux

Je commence le tableau de mes observations par les haut-fourneaux comme étant le premier objet, et d'où dépend le principal avantage que l'on doit chercher dans la fabrication du fer, la bonne fusion de la mine. Il m'a paru que si les haut-fourneaux de Savoie approchent du produit que l'on doit attendre du minerai, où à peu près, ils ne satisfont pas de même à raison de l'économie, dans la consommation du charbon, la fusion est aussi trop lente, la construction extérieure du fourneau est bien différente de celle des fourneaux de France, la tuyère est dans une autre disposition et le vent humide qui sort des trompes est aussi moins actif que le vent qui est poussé par les soufflets d'usage en France. La construction intérieure diffère également, les différentes parties qui compensent les parois et les estelages sont disposés avec moins d'intelligence dans leurs combinaisons d'où il résulte que la consommation du charbon est doublée au moins puisqu'en France un minerai dont la richesse est de 35 au 30 donne un millier de fonte au poids de mare avec douze Vaux* de charbon, ce qui équivaut à 8 charges mesure de Savoie. L'ouvrier peut augmenter ou diminuer le vent des soufflets suivant les besoins du fourneau, ce qui m'a paru difficile avec les trompes. Un fourneau sur un bon cours d'eau donne cent cinquante millier de fonte par mois ; celui de Renaucourt nous a constamment produit de 140 à 150 milliers.

Je n'ay pu obtenir de celuy du pont du Bois qu'au environ de 130 mil. Les mines qui se consomment en ce fourneau sont tirées en carrière et en galeries mais moins riches que celle de Saint Georges.

Ouvriers nécessaires au travail d'un fourneau ... par mois

Le fondeur ... 50#

Le garde ... 36#
Deux chargeurs à
chacun 25#... 50#
Un homme et un cheval pour enlever les scories ... 36#
Total ... 172#

Les observations que j'ay été dans le cas de faire sur le produit des fourneaux de Savoye m'ont fait connoître que les fourneaux en usage en France sont préférables ; cependant ce ne seroit que le dernier objet qui selon moy devoit être établi à la française dans le travail du fer, par la raison qu'il est absolument nécessaire que la personne qui voudroit changer de procédé connoisse parfaitement la qualité des mines et leurs alliages, pour juger des dimensions et dispositions soit du creuset soit des parois et des estelages ; il est cependant incontestable qu'il y auroit un avantage à suppléer les soufflets aux trompes comme aussi à disposer la tuyère différemment qu'elle l'est dans le travail actuel. Il suffiroit d'un seul fondage pour s'instruire parfaitement sur cette partie à laquelle la seule expérience peut opérer tout l'avantage que l'on doit attendre d'une novation.

Forges

La fonte en gueuse que j'ay observé exactement au fourneau d'Argentine m'a paru d'un beau grain, bien purifiée et très propre à être travaillée au feu de forges avec les procédés français ; les informations que j'ay prises sur le travail du feu dans les forges de Savoye et que j'ai vérifié par moy même m'ont prouvé que cette fabrication est bien éloignée de la perfection dont elle est susceptible et aussi de l'économie dans l'emploi des matières et du temps de travail d'un feu de forge en France.

Ouvriers ... Gages par mois

Le marteleur ou affineur de 40 à 50... 50#
3 valets d'affineurs à chacun d'eux 30 à 36 ... 108#
Deux goujards à chacun 12 ... 24#
Total ... 182

Le marteleur monte le creuser sur les dimensions convenables, règle les soufflets et veille à ce que toutes les parties des artifices soient en ordre, il travaille en outre aux mêmes ouvrages que les valets d'affineur ils sont au travail deux à deux avec un goujard et se succèdent de six en six heures depuis le lundy à une heure du matin jusqu'au minuit du samedy suiv. par chaque six heure chaque forgeron tire trois masses du feu de forge, ce qui donne six masses par chaque tournée ; ces six masses sont forgées sous le marteau successivement et dans les échantillons demandées depuis la ligne largeur et au-dessus, et la ligne épaisseur et au dessus ; les quarrés sont forgés sous le même marteau depuis 8 lignes au-dessus. De manière que chacune de ces masses doit donner une bande de fer forgé du poids de 50#Livres ou environ d'où il résulte que par chaque 24 heures un feu de forge donne 12 quintaux de fer forgé à l'usage des consommations les plus ordinaires. La consommation du charbon est de 15 à 18 Vaux ou 10 à 12 charges par chaque mil. De fer poids de Marc, forgé comme cy dessus.

L'expérience de 15 années m'a démontré que le meilleur marteleur ne pouvait consommer moins de 1300# de fonte au poids de marc, pour le millier de fer même poids et j'ay été très content quand la récapitulation du travail de l'année m'a donné une somme générale de 1350#... Les évènements et avaries qui nécessairement interrompent par intervalle le travail d'un feu de forge fixent sa fabrication d'un mois de 24 à 26 milliers lors qu'elle est assortie en petits et gros échantillons ; j'ai fabriqué très souvent jusqu'à 35 milliers en fer de gros calibre... Une partie des forgerons que j'ay au Pont du bois sont payés à 6# par chaque mille de fer, il n'est guère d'usage de payer l'ouvrier à la tâche que lorsque l'on fabrique des fers qui demandent à être peu soignés.

Les feux de forges reçoivent le vent par l'action des soufflets ils sont mus par une roue soit à sceaux, soit à ailes, la première est employés dans les positions où les eaux ont au moins 12 pieds de chute, le seconde est d'usage pour les cours d'eau lents et qui ne donnent qu'une chute de 5 à 8 pieds, j'ai présidé à la construction totale des forges du Pont du Bois et aussi à celles des forges de Freland qui travaillent par le jeu des roues à sceaux. Je connois tous les détails des mécaniques et des hidroliques qui compensent cette partie. Le marteau destiné à battre le fer qui se perfectionne au feu des forges doit peser de 6 à 8 quintaux. L'enclume 20 quintaux, la construction de l'artifice du marteau que nous appelons ourdon et marteau est d'une construction très solide.

Martinet

Le fer destiné à cette seconde manipulation doit être soigné très scrupuleusement au feu de forge bien purifié et bien soudé, il est mis sous le marteau en un quarré de 13 à 14 lignes non paré livré sous cette forme au martinet il le coupe sous son martinet dans les longueurs qui exigent les échantillons qui lui sont demandés. Cette usine transforme le gros fer 1° en bandelettes et quarillons 2° en fer rond du diamètre de 5 lignes à 12 3° en verges crénelées du diamètre de 4 à 9 lignes et plus s'il est demandé, j'entreray verbalement ou par écrit dans les procédés que demandent ces formes si on le désire.

La consommation du charbon est de 4 à 5 Vaux par mil. de fer au poids de marc et le déchet du fer est de 5 pour cent pour le fer rond, la bande et le quarillon, la verge crénelée ne donne que de 3 à 3 ½ de déchets pour la raison que le fer n'est chauffé qu'au rouge blanc. Le travail avantageux du martinet dépend de l'exactitude et de l'activité du chauffeur, il ne faut livrer à cette usine aucun barreau de fer mal conditionné et surtout s'il est destiné pour la verge crénelée, lors que je faisais travailler du fer pour le martinet par chaque tournée je faisais rompre un ou plusieurs barreaux pour tenir

les forgerons attentifs à ce que le fer ait les qualités nécessaires... un martinet assortis de bons ouvriers fabrique de 20 à 25 milliers de fer par mois.

Ouvriers... Gages

2 martineurs à 36... 72#

Deux chauffeurs à 20 ... 40#

Total ... 112

Ces ouvriers se succèdent deux à deux et sans interruption, le travail de chacun est de 6 heures.

Fenderie

Les fenderies sont de toutes les usines en fer celle qui le transforme le plus promptement, celle de Freland qui a été construite depuis que mon père a acquis cette forge fabrique de 45 à 50 millions de fer par chaque [...] Le fer destiné à passer aux cylindres pour faire les cercles, la feuille de serrure, fermentes à celui destiné à passer aux taillants pour être refendu en verges pour les clous est chauffé à un four à réverbère alimenté par le bois en buches autant séché possible, on consomme une mesure de bois de 4 pieds de toutes faces pour 15 à 16 quintaux de fer, le déchet est de 5 pour cent pour les verges et du 3 pour cent pour les cercles. J'ay passé au cylindres de Freland des cercles de 15 pieds de longueur sur 36 lignes de largeur et ½ lignes d'épaisseur, cette usine est très utile, elle ne doit travailler que lors qu'il y a bonne provision de fer, il ne seroit pas avantageux d'échauffer le four à réverbère pour une partie de la semaine.

Ouvriers ... Gages par mois

Le fendeur... 50#

Le déffourneur... 20#

Total ... 70#

Il faut en outre trois tireurs de verges et cercles et aussi deux chauffeurs du four, ces ouvriers sont pris parmi les femmes et enfants des autres employés et sont payés à raison de 8 à 10 par jour de travail. Le fendeur est occupé à rétablir la mécanique de la fenderie pendant les intervalles de son travail. Il est secondé du défourneur que l'on employe d'ailleurs sur la place ; lorsque le fendeur prend à son compte la main d'œuvre on lui passe cinquante soit par milliers de fer en verge au poids de marc et 3# pour le millier de fer en cercles ; on lui paye en outre une somme convenue pour les taillants et cylindres qu'il fournit ; j'ay vérifié à mon inventaire que la façon le déchet et l'extraordinaire d'un millier de fer passé à la fenderie se portoit à 13 et 14.

La sablerie

J'appelle sablerie toutes les formes que l'on donne à la fonte coulée en sable et en chassin tels sont les poteries, plaques, tuyaux de fontaines, desserte d'eau, etc. Cette fabrication est très lucrative mais elle entraîne une multitude de détails qui demandent un administrateur aussi actif qu'intelligent ; à mon arrivée en Savoie cette partie a d'abord fixé mon attention ; quoique j'en connoisse tout l'avantage, ce seroit néanmoins par ou je finirois, si j'étois à portée d'effectuer mon plan de travail ; la bonté et la beauté des sableries exigent une qualité de fonte invariable bien coulante et d'une consistance moyenne, tel enfin que pour les articles de poterie elle ne communiquent point une teinture noires aux aliments que l'on y fait cuire, on doit puiser la fonte dans le creuset avec une poche préparée et enduite de terre glaise, les creusets des fourneaux actuels de Savoie sont trop petits et l'embouchure trop étroites s'y oppose, il faut nécessairement tirer de France toutes les matrices des différents ouvrages qui se font en sablerie, ce qui ne peut se procurer qu'avec le temps, une sablerie montée demande douze bons ouvriers ce qui seroit trop difficile à obtenir pour le même instant, d'autant que ces ouvriers sont rares et attachés aux fourneaux qui coulent d'habitude la sablerie. Mon plan s'est fixé d'abord à engager une couple de sableurs ; j'ay chez moi des matières de la plus belle forme je puis les faire venir et commencer le travail, ce principe feroit connaitre ce que l'on pourroit espérer de la qualité des fontes de Savoie pour cet employ. Nous avons fabriqué des poteries, etc. pendant 10 ans au fourneau de Loulans et pendant quatre années aux fourneaux du Pont du bois. Les ouvriers sableurs sont à forfait ou payé 12# pour un mil.de sableries au poids de marc en bonnes pièces, ils ne reçoivent rien pour celles manquées.

Batteries

Cette usine est celle qui donne aux fers la forme des tolles pour tuyaux, plaques de fer, etc. L'usage de ces tolles est considérable, cette fabrication a beaucoup de rapport à celle du martinet mais beaucoup plus utile, je n'ai jamais fait fabriquer de tolles, j'en connois cependant tous les procédés.

Ouvriers... Gages par mois

Deux platineurs ... à 40#80#

Deux chauffeurs ... à ... 24# 48#

Total 128#

Le déchet est du 10 pour cent, il faut 10 à 12 Vaux de charbon pour un millier de tolles. Une batterie peut fabriquer 14 mil. De tolles dans un mois.

Acierie

Je suis le seul maitre de forge en Franche Comté qui ait étudié cette fabrication, il n'y en a aucune manufacture en cette province. M.Rossigneux a fait diverses épreuves en petit pour l'acier cimenté. J'avois établi la même aux forges de Freland. L'acier que j'y fabriquois étoit de l'acier provenant de la gueuse que je tirois du fourneau de Renaucourt, tous les artistes de la province, couteliers, faiseurs de ressorts etc. (ayant assuré de sa bonne qualité qui d'ailleurs m'étois confirmé par le débit que j'obtenois des marchands étrangers, je résolu de présenter requête au Roy pour luy demander

un privilège pour ma manufacture, ainsi que l'exemption des droits à l'entrée des 5 grosses fermes de France. La Franche Comté comme pays conquis paye les mêmes droits que l'étranger, ils sont pour les aciers de 4#12 par quintal. Ma requête mise sous les yeux du contrôleur général des finances il fut donné ordre à l'intendant de Franche Comté d'envoyer commissaire sur les lieux pour vérifier mon exposé ; Le commissaire présent au travail de l'acier en ferma plusieurs morceaux en une boîte ficelée et scellée de son cachet et du mieux elle parvint au ministre par le canal de l'intendance. J'avois exposé dans ma requête que mon acier étoit le meilleur qui se fabriquoit en France, c'étoit le motif qui appuyoit ma demande.

Pour vérifier ce que j'exposois, le ministre manda M. Macqueu de l'Académie des Sciences de Paris, professeur de chimie, lui remit les échantillons avec prière d'en faire faire les épreuves par les artistes de l'académie. Il est résulté que M. du Tillet inspecteur des monoyes a décidé que les aciers avoient donné de très bons coins pailleux et soutenant bien le coup du balancier. M. Perret couteleur du Roy a décidé que les aciers prenoient un beau poli supérieur à celui des aciers d'Allemagne et qu'ils pouvoient remplacer les aciers anglois pour le rasoir. M... pour les outils de chirurgie a reconnu les aciers propres à l'usage des outils de chirurgie ayant en même temps beaucoup de ressort et de dureté. Je ne devois pas douter de l'obtention de la demande après ces titres mais malheureusement M. de Buffon le naturaliste me sachant à Paris pour cet objet et ayant lui-même un intérêt considérable en la manufacture d'acier de Mérouville en Galinois, que l'établissement de celle de Freland auroit détruit si j'avois obtenu l'exemption des droits, traversa par son crédit les bonnes dispositions du ministre. Je n'obtins que des louanges et point de privilèges, tous les procès-verbaux et certificats sont restés au bureau de M. de Colonia maître des requêtes, chargé du rapport de ma requête. J'ai continué pendant quatre années le travail des aciers mais il ne m'a pas été possible de le soutenir à raison des droits à payer, je l'ai quitté depuis 3 ans ; je peux me procurer les ouvriers nécessaires et les même d'après le travail desquels j'ay opéré.

Propositions

Le Sieur Mougénat de Renaucourt emploiera avec plaisir les connaissances qu'il a dans le travail des forges à l'avantage de la Compagnie dont M. le marquis de Chaumont fait membre, sous les conditions suivantes.

Il s'engagera à procurer les différents établissements que la compagnie jugeroit convenables, de faire ensuite les plans qu'il lui présenteroit sur l'avantage à en résulter, il procureroit les ouvriers nécessaires en les faisant venir de France à cet effet il demanderoit d'être autorisé de la Compagnie pour faire leur engagements.

Le sieur Mougénat se rendroit aux usines le plus souvent et pour autant de temps que sa présence sera nécessaire aux ouvrages de construction, il s'y rendroit également pour veiller à maintenir le travail des forges sure et à mesure des nouveaux établissements, il s'engagera à former des élèves nationaux et à mettre parfaitement au fait du travail les commis des forges de manière que l'intervalle entre ses voyages ne puisse être aucunement désavantageux à la Société. Sa résidence seroit à Chambéry, il se conformeroit toujours aux décisions de la Compagnie pour tout ce qui auroit rapport à son objet.

Ses frais de voyage luy seroient remboursés par la Compagnie sur l'état qu'il en présenteroit à son retour au caissier ou à ... Par jour d'absence, il demande en outre une somme annuelle de cent louis d'or de France pendant le cours de douze années qui luy seroient payé par quartier.

Le S. Mougénat assuré de l'avantage qu'il procureroit à la Comp. se bornera si elle le préfère à n'espérer que le fruit de ses primes qu'une portion des bénéfices à résulter des affaires des forges de la Compagnie, il demande la 8eme partie du produit de l'inventaire qui devra se faire chaque année, toujours sous le remboursement de ses frais de voyages ; il ne s'engageroit pas sous cette condition si il n'avoit la certitude d'apporter un avantage réel dans le travail qu'il établiroit. Si lorsque les établissements seroient achevés, les usines assorties d'ouvriers et de commis en été de les régir, le S. Mougénat voudroit retourner en France, sa patrie, il ne luy seroit plus alloué dès lors qu'une somme de 50 louis d'or par an jusqu'à la fin de la Révolution des 12 années ou un seizième de l'intérêt sur les bénéfices ; il s'engageroit en outre à faire chaque année un voyage aux usines et à ses frais, ce voyage seroit aux fabriques que la Comp. demanderoit.

Si l'une des propositions est acceptée, il conviendrait qu'elle fut rédigée en un acte authentique qui contiendrait aussy que l'une des parties manquante aux engagements y stipulés, payeroient à l'autre à forme de dédommagement ainsi arbitré, la somme de ...

* Le Vau d'usage en Franche-Comté est une caisse de 2 pieds ou 24 pouces de toute face et même hauteur. Cette caisse remplie comble ou estime le comble à la pouce plein, ce qui donne 28 pouces de hauteur sur 24 po. carré d'où il résulte 16128 pouces cubes de charbon. La demie charge que j'ay mesurée dans la hasle du fourneau d'Epierre est une caisse de 31. po. 6 Lig. De hauteur sur 20 pou. En carré cette mesure donne [calcul] 25200 pouces cubes. Pour la charge on m'a dit qu'elle se mesurait raz ; la charge contient donc 1008 pouces cubes de charbon au-delà d'un Vau 1/2.

Annexe 7

Instructions pour M. Mougénat de Renaucour concernant son voyage à Arbine, 17 janvier 1790 (FR.AD073, 4B506).

Monsieur Mougénat de Renaucour est prié dans le voyage qu'il va faire à Arbine de voir examiner

1° Si les ouvriers qui travaillent au martinet sont bons et si on peut compter sur une bonne fabrication.

2° Si le palaire est également bon et si il y auroit moyen d'y en placer encore un autre pour faire faire une plus grande quantité de quincaille.

3° De recommander aux Sieurs Tellier et Laissard de me faire passer avant le fin de ce mois tout le fer qui se trouvera fabriqué ; de ne point dire audit Tellier qu'il nous est libre de vendre du fer en gros dans la province, afin qu'il nous fasse passer tout celui qui se fabriquera .

4° Il fera part audit Tellier des intentions que la Compagnie a de monter son usine à la francomtoise et [...] qu'il pourra encore faire valoir le martinet actuel.

5° Il aura la complaisance de dresser un mémoire des différents changements qu'il faudra faire pour y parvenir ; des augmentations en bâtiment si il y en a à faire avec une approximation des dépenses que le tout pourra occasionner. Il pendra également note de tous les bois qui y seront nécessaire.

6° Il demandera au Sieur Laissard s'il songe à se procurer des bons ouvriers pour la carrière.

Et il est prié en outre de faire toutes les observations qu'il croira utiles et nécessaires pour le bien général de l'entreprise.

Chambéry, ce 17 de 1790

Pour la Cie de Bonvillard

Verniquet

Annexe 8

Réponses de M.Mougenet de Renaucour aux instructions concernant son voyage à Arbine, 21 janvier 1790 (FR.AD073, 4B506).

Voyage à Arbine du 18 janvier 1790.

1° Les ouvriers occupés au martinet font le fer bon, le palaire en est content.

2° Il n'est pas possible de donner un second au palaire pour la raison que tous les ferriers occupent déjà le maillot les trois quart de la journée ; le palaire ne l'a à sa disposition que lorsque on recuit la gueuse. Il ma paru que la quincaille est bien faite.

3° Le S.Tellier a promis que lundi 25 tout le fer fabriqué seroit rendu à Chambéri.

4° Le dit S.Tellier doit écrire à la compagnie qu'il ne veut pas faire travailler à son compte.

5° Pour faire un établissement de deux feux à la francomtoise, il ne sera pas nécessaire d'augmenter la hasle soit la couverture ; mais tous les artifices existants sont nuls ; il y a par conséquent à établir un emplacement pour le marteau, avec son arbre et sa roue ; deux arbres et deux roues pour faire mouvoir les soufflets ; deux fournaies ; un réservoir pour contenir une provision d'eau au devant des hydroliques ce qui assurera un travail continu pendant les plus basses eaux. Ne sachant pas où l'on prendra les bois, je ne peux estimer le montant des dépenses ; j'ai remis la note audit Tellier, de tous les bois nécessaires ; il doit s'occuper conjointement avec le Sr Leyssard des moyens de les procurer et avant que de faire les achats, il préviendra la compagnie.

6° Il faut sans retard envoyer 12 louis d'or pour faire quelques avances aux ouvriers pour la carrière d'ardoises ; il est indispensable de faire cette avance pour arrêter les ouvriers qui, en plus grande partie, sont engagés ailleurs.

Chambéri, 21 janvier 1790.

Mougenet de Renaucour

Annexe 9

Mémoire de M.Mougenet de Renaucour concernant Arbine, 5 mai 1790 (FR.AD073, 4B506).

Pendant mon séjour à Arbines, j'ai fais poser une pierre pour le maillot, curer le canal d'écoulement et réparer les trompes de la grosse forge, autant qu'il a été possible. Les ferriers étant retournés en Arvillard, j'ai envoyé un exprès pour les rappeler ; ils ont du arriver aux forges samedi, premier de ce mois.

Le maitre charpentier s'est occupé à reconnoitre les pièces de bois propres à l'établissement à la francomtoise ; à cet effet il a fait plusieurs courses avec le Sieur Tellier qui, pour exécuter la convention verbale que j'ai fais avec lui à Laprat et de la quelle j'ai informé M.Verniquet, doit maintenant s'occuper du transport de ces pièces de bois.

Il est nécessaire, pour être dans le cas de fournir la quantité de fers en clinquailles à la quelle on s'est engagé, d'établir une martinette en bas des forges, soit dans l'emplacement du moulin que vient de faire construire le Sieur Tellier, soit au dessous.

Le Sieur Tellier propose à la Compagnie de faire cet établissement à ses frais moyennant quelle lui abandonneroit les bois et fers qui sont à l'usage des forges actuelles et qui ne pourroient servir à celui des forges à la francomtoise : la Compagnie lui paieroit une cense de 200 annuellement et dans le cas ou elle se décideroit à acquérir la propriété des forges d'Arbine, il s'engageroit à lui vendre la martinette au prix qu'il seroit réglé par experts : il demanderoit qu'il lui fut faite une avance de 1000, remboursable dans la cense des cinq premières années de jouissance.

Le Sieur Tellier s'obligera, si l'on accepte ses propositions de vendre la martinette roulante et en tout état de travail pour le premier octobre prochain.

Le palaire qui est aux forges d'Arbines propose à la Compagnie, si elle traite avec le Sieur Tellier, soit qu'elle fasse elle-même cet établissement pour le travail de la clinquaille, de lui en payer la cense de 200 et de s'engager envers elle de lui fournir 250 charges de marchandises par chaque année, moyennant que sa façon, fourniture de charbons et déchet du fer lui seroient payés aux prix qui sont convenus avec le palaire de Ste Hélène.

Je pense qu'il conviendrait aux intérêts de la Compagnie d'accepter les proposition du S.Tellier sur l'établissement de la martinette, sous la réserve que, dans le cas où elle se déciderait à l'acquérir, les objets qui seroient enlevés des forges actuelles et placés à la martinette seroient estimés lors de leur placement, pour être imputés à compte du prix d'estimation de la dite martinette ; s'il y avoit lieu : sous la réserve encore que le Sr Tellier prendroit les précautions nécessaires pour garantir cet établissement du coup du ravin si il le faisoit en bas des moulins.

Cette martinette doit être composée de quatre fournaies et de deux emplacements, dont l'un à trois marteaux et l'autre à un marteau seulement pour la menue clinquaille ; elle doit avoir sa hale à charbons et un logement suffisant pour le maître palaire et quatre ouvriers : la construction doit être solide et d'un espace assez étendu pour que les ouvriers y aient un travail commode.

Pour s'assurer de l'exécution de l'engagement que prendroit le Sr Tellier, il ne seroit peut-être pas inutile de stipuler des dommages et intérêts garantis par la cense que l'on lui paye des forges et carrières d'ardoises.

Je pense également à l'égard de la proposition du palaire qu'elle convient à la compagnie pour la raison que ce genre de travail demandant beaucoup de soin et d'attention de la part de l'ouvrier dans l'emploi du charbon et dans le chauffage du fer, il est difficile qu'il se donne l'attention et les soins nécessaires à ce travail économique, s'il ne l'intéresse particulièrement. Il m'a paru, par les dispositions pressantes du palaire, qu'il feroit une diminution pour chaque charge, sur les prix convenus avec le palaire de Ste Hélène, je crois qu'il la feroit de 20 sols ; ce qui l'y détermineroit, c'est la perspective d'un travail suivi pendant plusieurs années et sur un cours d'eau non interrompu.

La martinette actuelle peut travailler jusque vers le 15 du mois d'aoust ; dès cette date au 1er de 9bre il y a un temps suffisant pour démolir et remonter les nouveaux mécaniques et hydroliques. Les charpentiers commenceront dans le courant du mois de juin, le travail des roues, arbres et emplacements ; de manière que tous les ouvrages seront prêts à être placés lorsque le démoliment sera fait.

L'étau, soit hale à charbons que le Sr Bérard propose à la Compagnie de lui vendre ne peut lui convenir ; ce bâtiment qui est couvert de lambris est précisément sous le vent à l'égard des forges, les étincelles des fournaies l'auroient bientôt enflammé ; mais comme il sera utile à la Compagnie à raison du travail des roues qui y seront à couvert, il ne faut pas encore s'en expliquer avec le Sr.Bérard.

Chambéry 5 mai 1790.

Mougenet de Renaucour

Annexe 10

Etat des forges d'Arbine, 18 aout 1794 (FR.AD073, 4B511).

État de la situation de la forge d'Albinne au 1er Fructidor de l'An 2 de la République

Cette forge située entre Roclibre et Mont Salins est construite à la manière franc comtoise ; Le cours d'eau qui la fait mouvoir tire son origine de la montagne d'Abanetaz et se nomme ruisseau d'Albinne.

Elle a deux feux et un marteau, un seul desdits feux est ordinairement en activité et on y fabrique à jour commun 8 quintaux de gros fers.

Le charbon qu'on y consomme se fait à trois heures de là dans la forêt de Rognaix située sur la montagne du même nom, il est en majeure partie de bois sapin ; La charge ordinaire pèse 130 à 140 livres poids de Chambéry ; il en faut à peu près 25 charges pour fabriquer un millier de fer, ce qui fait à peu près 2 charges 7 pour le cent : elle coute 36 de façon et 40 de port, ce qui fait revenir rendue à l'étau à 3,16 non compris le prix de la coupe ni la perte occasionnée par le déchet.

La gueuse se tire des fourneaux de Sainte Hélène et d'Epierre.

Il y a en bas de ladite forge un martinet à la mode du pays dans lequel il y a 4 feux et un marteau, deux des dits feux seulement sont en activité et suffisent pour réduire la clinquaille de tous genre, la moitié de la fabrication de la grande forge, soit le quintal par jour.

État des fonds y existants à ce jour

En fer

En fer maréchal destiné pour l'armée : 8000 livres

En bandes de roues : 1000

En fer rond pour la minière de Peisey : 400

En barreaux brut et rebut de magasin qu'on fera passer au martinet pour faire de la clinquaille : 2983

Total du gros fer : 12383

En clinquaille

En pelles pointues : 35

En gonds et eparrés : 2066

En pioches : 60
En [...] : 182
En crémaillère : 60
En masses : 259
En haches : 325
En sapes : 65
En chèvre de couvert : 6
En clous de chaudière pour les salines : 280
En pelles à feu : 6
Total de la clinquaille : 3344 livres

En gueuse

Il y a tant en gueuse à brûler qu'en divers moulage en fond de magasin, et qu'on brûle à fur et à mesure qu'ils se cassent ... 64345 livres.

En charbon

Il y a en la halle 182 charges et on espère en recevoir d'ici à Brumaire, temps où cesse le transport à cause des neiges, environ trois mille deux cent charges.

État des ouvriers qui sont employés à la dite forge et de la quantité de denrée

Il y a à la grande forge 4 maîtres forgerons : 4

Deux valets de forge : 2

et un domestique : 1

Au martinet, deux maîtres : 2

et un chauffeur : 1

Total : 10

A la forêt 8 maîtres charbonniers : 8

et 8 domestiques : 8

Total général : 26 ouvriers

Les 10 forgerons consomment chacun 50 livres de blé par mois, ce qui fait pour tous 5 quintaux : 500

Les charbonniers qui ne consomment que du pain et de la potinte, en consomment chacun 70 livres et plus par mois, ce qui fait pour les seize : 1120

Le ménage du régisseur environ 1 quintal : 100

Total des besoins mensuels : 1720 livres

17 quintaux et 20 livres de blé.

Annexe 11

Extrait de J.-A.-H. Lucas, Tableau méthodique des espèces minérales, 1813, p.475.

ANTIMOINE OXYDE FERRO-PLOMBIFERE.

Minerai de plomb jaune antimonial et ferrugineux, Lelivec, J. des M. t. 2c, p.463

Nous rapportons à l'espèce de l'Antimoine oxydé un mélange de ce minéral avec le fer et le plomb oxydés, auquel feu M. Lelivec a consacré un article dans son beau travail sur Les mines et usines du département du Mont-Blanc.

Voici cet article :

"Sur le revers des montagnes de la commune de Saint-Paul donnant du côté de Notre-Dame des Millièrès, on trouve un petit filon d'une matière jaune, ocracée, assez pesante. M Teillier, propriétaire des forges d'Arbine, en a extrait une certaine quantité. Il l'a fondue facilement au feu de forge en un culot métallique qui a été pris pour de l'étain par plusieurs personnes ; mais d'après l'analyse faite au laboratoire de Moutiers, par M. Gueniveau, ce minéral contient : 0,34 d'antimoine, 0,2 de fer, 0,12 de plomb, 0,16 d'oxygène, 0,14 de silice, 0,02 de soufre. On pourroit en tirer un alliage très propre à la confection des caractères d'imprimerie. (Ouvrage cité.)

Annexe 12

Réponse aux renseignements demandés sur les forges et minerais du Département du Mont Blanc, sans date (FR.AD073, 4B508).

Demande : Le nombre des forges existantes dans le Département du Mont Blanc

Réponse : Il y a deux forges à la wallonne montées chacune de deux feux. L'une dite forge d'Arbine, située à Arbine en Tarentaise. L'autre est la forge de la Praz située à la Praz en Maurienne près de Saint André. Les 2 forges ont été construites et sont exercées par la Compagnie de Bonvillard. Les autres forges à la mode du pays ne sont à bien dire que des martinets dans lesquels se font cependant des gros fers, tels que bandes de roue, fer maréchal, [...], cercles de cuve et de tonneaux, etc. Et les gros fers que les petites forges réduisent en quincaillerie. Les dites forges sont situées à

Tours en Tarentaise, à Tamié, à Bellevaux et à Aillon, propriétés nationales procédant les cy devant moines. Le martinet d'Arminjon en Bauges. Le martinet de la commune des forges cy devant Ste Hélène ; et celui d'Epierre ; ces deux là ne peuvent être en exercice dans les années de coulée et sont à la Compagnie de Bonvillard ; le martinet de Roget fils situé à la Corbière ; deux martinets à Saint Rémy appartenant aux frères Rivaux , un martinet à Saint André, de Deymonaz ; un martinet à Modane exercé par la Compagnie de Bonvillard ; le martinet de Laurend Miland à la Rochette et 5 à 6 autres martinets dans la commune d'Arvillard et deux à Saint Hugon, cy devant chartreuse, ce qui fait environ 19 à 20 martinets soit forges du pays. Et les deux grandes forges à la wallone et une martinette à Arbine pour la quincaillerie et la verge que fait faire la Compagnie de Bonvillard.

Demande : Le genre de fabrication, la qualité et la quantité des fers qui s'y fabriquent

Réponse : Le travail des forges à la wallone a pour objet tous les gros fers, tels que les quarrés depuis 7 à 8 lignes au dessus, les bandes assorties en fer maréchal, bandes de roues, bandes de cabriolet, bandes de charrette et telles autres pièces que l'on veut. Quant aux cercles, [...] mayette, fer rond, ils se font ensuite au martinet. Un feu de forge à la wallone fabrique en 24 heures avec 4 ouvriers et 2 valets 10 quintaux de fer forgé tandis qu'un feu de forge à la mode du pays n'en fabrique guère que 4 quintaux avec 3 ouvriers seulement. Le fer provenant des forges à la wallone est beaucoup mieux battu, plus ductiles et plus malléable que ceux qui se fabriquent dans les autres forges du pays. La disette d'ouvriers pour les dites forges à la wallonne que l'on tire de la Franche Comté fait que l'on ne peut entretenir qu'un feu de forge dans chaque usine, à la Praz seulement pendant 8 mois et à Arbine environ 11 mois ce qui fait 19 mois de travail à 200 quintaux par mois, peuvent donner 3800 quintaux par an. les autres forges du pays ne travaillent guère que 6 mois de l'année et encore plusieurs travaillent à peine pendant 3 à 4, ainsi l'on ne peut calculer sur une donnée précise de leur travail, ce dont on ne peut s'assurer qu'en leur en demandant une déclaration.

Demande : Si l'on fabrique des socs courbes et autres instruments nécessaires à l'agriculture.

Réponse : Sur le nombre de martinets, il y en a qui ne font que de la quincaillerie comme socs, pelles, tridents, pioches [...] La compagnie de Bonvillard a fourni cette année plus de 1500 socs si elle n'avait eu le soin d'y procéder, les labourages n'auraient pu se faire.

Demande : Si les ressources en bois sont considérables, de quelle distance ils sont éloignés des forges ainsi que les minerais.

Réponse : Les bois sont dans la plus grande pénurie par le peu de soin que l'on apporte à la conservation des forêts. Les fourneaux, forges et martinets ont été bâtis dans des endroits à proximité des forêts mais le peu de soin que l'on a pris à la reproduction des bois que l'on a coupé fait qu'ils deviennent rares et éloignés, ce qui rend les charbons fort chers.

Demande : Si les maîtres de forges donnent à leur établissements toute l'activité possible.

Réponse : Le faible prix que l'on a donné au fer, par le maximum est cause que tous les martinets ont fait très peu de chose cette année dernière, d'autant mieux que tous les charbonniers demandent des prix exorbitants de leur charbon, ne faisant aucun cas du papier, ce qui ralentit toute sorte de fabrication et jette le Département dans une pénurie de toute sorte de fer qui dans les années précédentes étoient assez abondantes dans ce pays ; car il est notoires que les fabricants ne peuvent pas donner le fer au prix fixé par le maximum sans une perte évidente. Cependant la Compagnie de Bonvillard loin de diminuer ses fabrications a fait tous les efforts pour les porter au plus fort produit ; mais malgré toute la bonne volonté, elle a été contrariée par la maladie de ses ouvriers par la difficulté de se procurer les vivres nécessaires à leur aliment et par la disette des voitures nécessaires au transports de ses mines, gueuse et fer et par le manque de charbonniers. Néanmoins elle a redoublé d'efforts et malgré toutes les entraves, elle a fourni la plupart des fers nécessaires à l'armée et en continue diverses fournitures qui lui sont demandées. Elle a même eu la prévoyance de faire faire une quantité de socs sans quoi les labourages n'auraient pu s'effectuer ; malgré les pertes évidente qu'elle éprouve, elle ne discontinue pas son travail.

Demande : Si il y a beaucoup de forges et fourneaux en réquisition, soit pour l'artillerie, soit pour la marine, de distinguer celle ci de celles dont le produit peut être affecté aux besoins de l'agriculture.

Réponse : Nul fourneau ni fourneau ne sont en réquisition ; vu qu'à peine leur produit peut suffire aux besoins journaliers et à une partie des demandes de l'armée qui est obligée de recourir dans les Départements voisins pour avoir le surplus des fers que celui cy ne peut lui fournir.

Demande : Si il existe des batteries de tôle.

Réponse : Une seule batterie de tôle finie et palastre fin a été mise en activité par la Compagnie de Bonvillard il y a 3 ans, dans son martinet de Modane ; le travail en a été interrompu à l'approche des armées ; les ouvriers se sont en allés et on n'a pu s'en procurer d'autres que depuis quelques jours : cette fabrication va se remettre en train dans le mois prochain, on fait actuellement le fer qui y est propre et la tôle qui en proviendra équivalra à celle d'Allemagne.

Demande : S'il se fabrique des clous et de quelle sorte.

Réponse : Il y a une quantité de petits martinets dans les Bauges qui ne font absolument que des clous auxquels ils travaillent pendant tout l'hiver. Ils font toute sorte de clous de bâtisses, clous de cheval, clous de souliers, etc.

Demande : Si l'on veut encourager la fabrication des gueuses et fer il faut nécessairement en augmenter les prix, si l'on ne veut ruiner tous les fabricants qui seront forcés de tout abandonner, ce qui jettera cette partie de la République dans la plus grande détresse de cette mâtine de première nécessité.

Il faut en outre [...] à toutes les fabriques les grains et fourrages nécessaires à leur entretien pour toute l'année : car les ouvriers, charbonniers et autres, voyant que leur nourriture [...], ils ne travaillent non seulement de bon courage mais ils abandonnent l'ouvrage, comme cela est arrivé cette année dernière, et tout périclité.

Illustrations

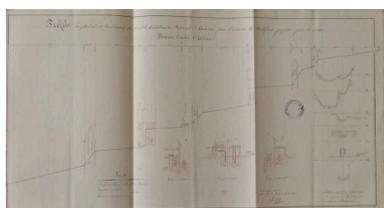
Plan démonstratif du torrent d'Arbine par lequel on voit l'endroit où l'on doit construire trois syes lesquelles doivent servir pour l'usage des nouvelles salines, Conflans, 24 septembre 1750.
IVR84_20177300985NUCA



Plan faisant apparaître le site, 1790 (FR.AD073, 2B14329).
IVR84_20167302498NUCA



Plan faisant apparaître le site, 1855 (FR.AD073, 1FS3648).
IVR84_20167302499NUCA



Plan faisant apparaître le site, 1855 (FR.AD073, 1FS3648).
IVR84_20167302500NUCA



Premier cadastre français, Bâthie (1a), 1873, Section D, feuille 1 (FR.AD073, 3P 7399).
IVR84_20167302428NUCA



Premier cadastre français, Bâthie (1a), 1873, Section D, feuille 1 (FR.AD073, 3P 7399).
IVR84_20167302430NUCA



Cadastre actuel, 2015.
IVR84_20167302431NUCA

Vue du site.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20167302434NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Patrimoine hydraulique de la Savoie : présentation de l'étude départementale (IA00141274) Rhône-Alpes, Savoie, Savoie

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Paysage du bassin-versant de l'Isère moyenne (IA73003620)

Auteur(s) du dossier : Clara Bérelle

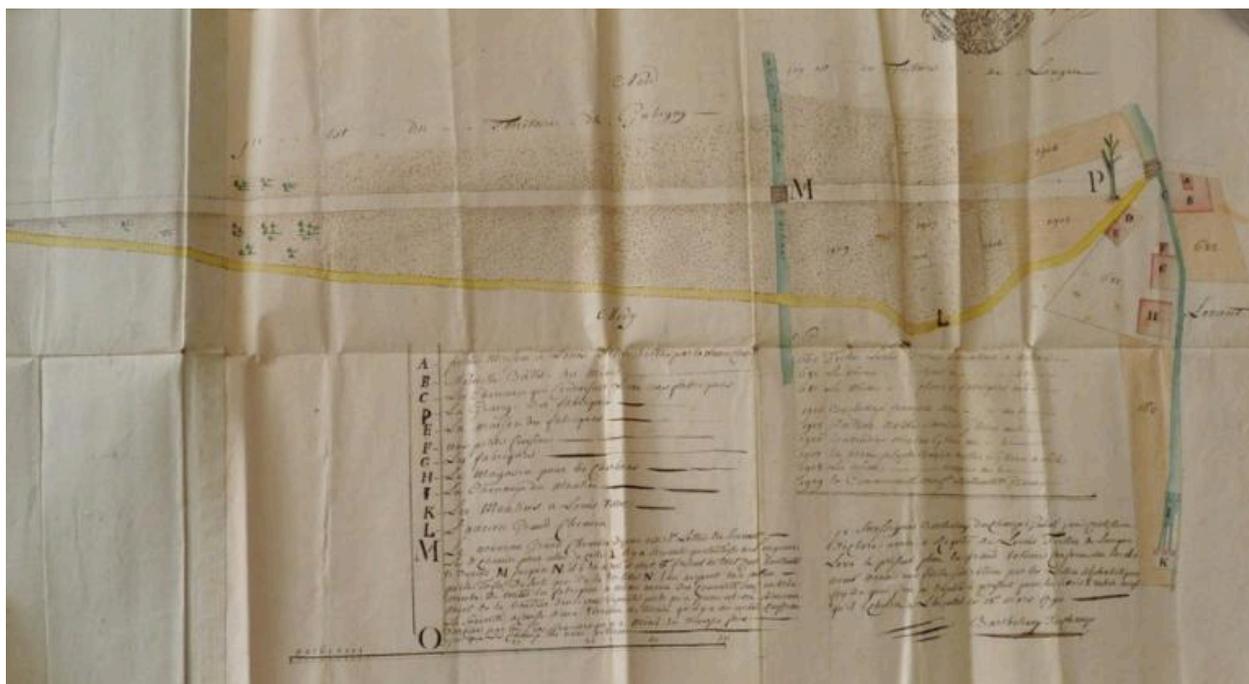
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie

Plan démonstratif du torrent d'Arbine par lequel on voit l'endroit où l'on doit construire trois syes lesquelles doivent servir pour l'usage des nouvelles salines, Conflans, 24 septembre 1750.

IVR84_20177300985NUCA

© Collection particulière

communication interdite, reproduction interdite

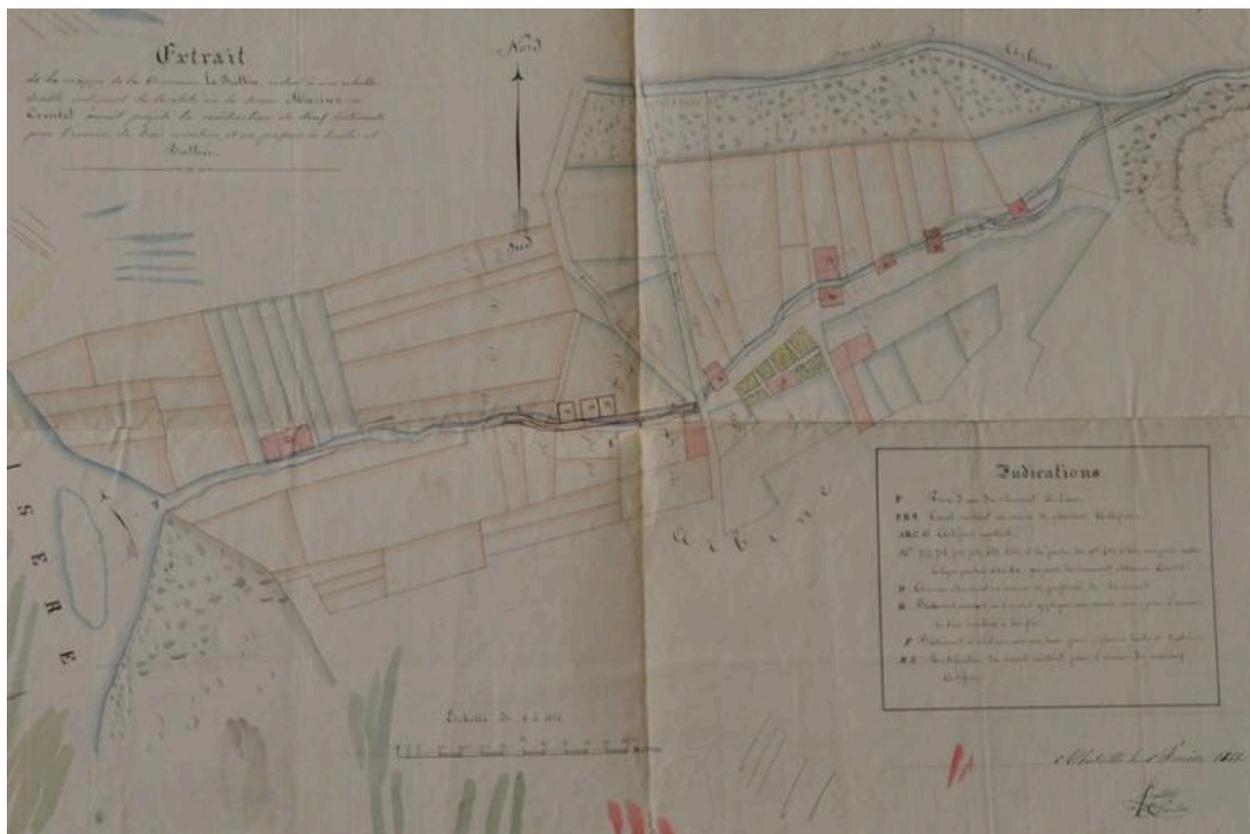


Plan faisant apparaitre le site, 1790 (FR.AD073, 2B14329).

IVR84_20167302498NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

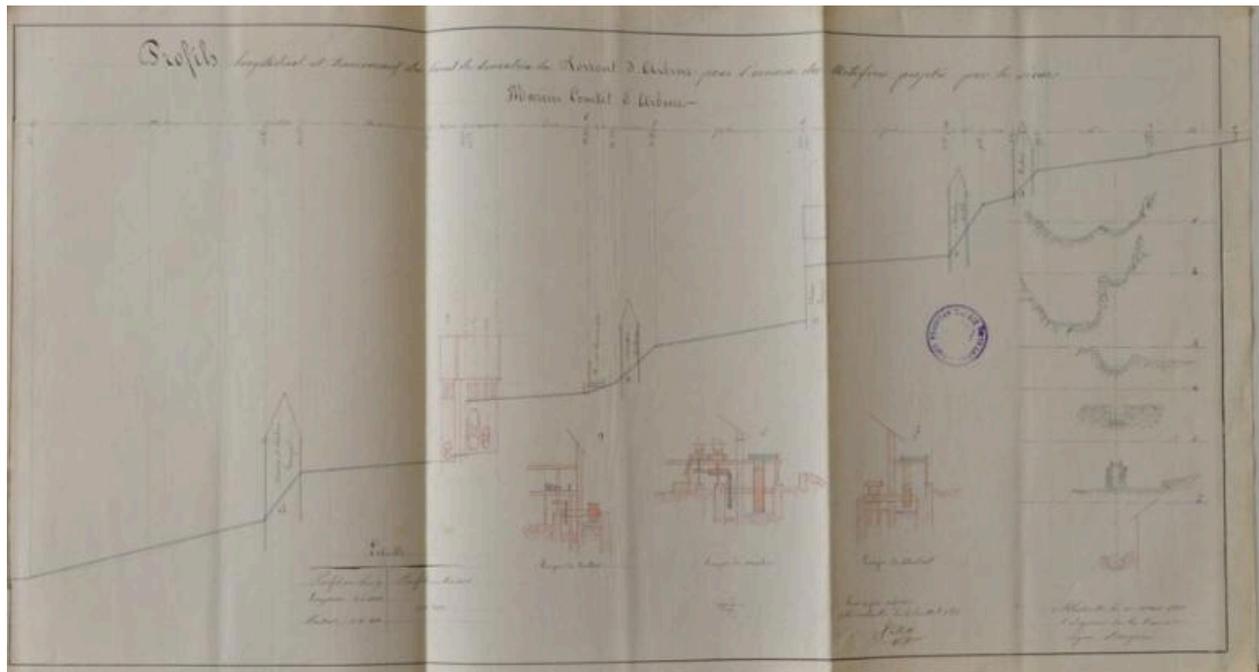


Plan faisant apparaitre le site, 1855 (FR.AD073, 1FS3648).

IVR84_20167302499NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan faisant apparaître le site, 1855 (FR.AD073, 1FS3648).

IVR84_20167302500NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Premier cadastre français, Bâthie (1a), 1873, Section D, feuille 1 (FR.AD073, 3P 7399).

IVR84_20167302430NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du site.

IVR84_20167302434NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation